



Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Conseil communautaire 5 mars 2026

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Nicolas RAGOT**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

S²LO

Compte-rendu des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseil communautaire du 5 février 2026 - Approbation du procès-verbal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 5 février 2026.

2. Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

POURQUOI UNE NOUVELLE DELIBERATION AUJOURD'HUI ?

- ☐ Septembre 2025 : première actualisation
- ☐ Observations de la préfecture
- ☐ Décembre 2025 : retrait provisoire et période transitoire
- ☐ Mars 2026 : intégration des observations

👉 *Aboutissement de la démarche engagée en 2025*

1 - Actualisation de l'intérêt communautaire de l'action sociale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



SEPTEMBRE 2025	MARS 2026 (DELIBERATION PROPOSEE)
- Construction entretien et gestion des établissements sociaux et médicaux sociaux suivants : EHPAD Fondation Dussouil à Lezay EHPAD La Rosée d'Antan à Chef-Boutonne Résidence Autonomie La Garenne à Melle - Actions de prévention santé, d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées et la sécurisation des parcours et notamment : • Service Autonomie à domicile • Centre de ressources territorial • Village retraite de Lezay (Construction entretien gestion) Ces deux premières actions étant confiées au Centre Intercommunal d'actions sociales de Mellois en Poitou. - Soutien aux actions d'intérêt communautaire de solidarités portées par les associations sur le territoire (Insertion socio professionnelle des jeunes et des adultes et accompagnement des personnes en difficulté et prévention de la perte d'autonomie) - Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé	- Construction entretien et gestion des établissements suivants : EHPAD Fondation Dussouil à Lezay EHPAD La Rosée d'Antan à Chef-Boutonne Résidence Autonomie La Garenne à Melle - Accompagnement et sécurisation des personnes âgées et des personnes handicapées en perte d'autonomie au fil de leur parcours résidentiel et actions de prévention santé : • Service autonomie à domicile • Centre de ressources territorial • Village retraite de Lezay (construction entretien et gestion) Ces deux premières actions étant confiées au Centre Intercommunal d'actions sociales de Mellois en Poitou. - Soutien, par l'attribution de subventions et la mise à disposition de locaux, aux actions de solidarité portées par les associations intervenant sur l'ensemble du territoire, dans les domaines suivants : • Favoriser l'insertion professionnelle par l'accompagnement et l'orientation des publics en cours d'insertion et des jeunes. Favoriser l'accès au logement des jeunes sur le territoire • Lutter contre l'illettrisme de l'ensemble de la population du territoire • Apporter une aide alimentaire aux publics en difficulté • Favoriser la médiation familiale • Accompagner les personnes âgées et leurs familles • Promouvoir des actions de prévention auprès des personnes âgées - Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé

Impacts : Clarification et sécurisation du périmètre - Définition structurée et listée : services, établissements, soutien associatif encadré

2 - Actualisation de l'intérêt communautaire de l'environnement	
SEPTEMBRE 2025	MARS 2026 (DELIBERATION PROPOSEE)
- <u>Actions en faveur de la mise en valeur du cadre de vie et de la transition environnementale :</u> • Suivi du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer, ainsi que la mise en œuvre d'actions en découlant, • Élaboration d'un Plan paysage - <u>Actions en faveur de la transition énergétique :</u> • Études et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables dont : =) Création, gestion, entretien, maintenance du réseau de chaleur de Lezay (Temple, Centre, Pont de l'arceau, Moulin du marais) =) Création, gestion, entretien des Équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (Bâtiment administratif Animation du territoire à Celles sur Belle – École maternelle à La Mothe Saint Héray – Atelier relai à Melleran et Centre Jean Rivierre à Prailles La Couarde)	Envoyé en préfecture le 12/05/2026 Reçu en préfecture le 12/05/2026 Publié le 13/05/2026 ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE - <u>Actions en faveur de la mise en valeur du cadre de vie et de la transition environnementale :</u> • Suivi du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer, ainsi que la mise en œuvre d'actions en découlant, • Élaboration d'un Plan paysage - <u>Actions en faveur de la transition énergétique :</u> • Études et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables dont : =) Création, gestion, entretien, maintenance du réseau de chaleur de Lezay (Rue du temple, rue du pont de l'arceau, Moulin du marais) =) Création, gestion, entretien des Équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (Bâtiment administratif Animation du territoire à Celles sur Belle – École maternelle à La Mothe Saint Héray – Atelier relai à Melleran et Centre Jean Rivierre à Prailles La Couarde)
<u>Impacts</u> : Suppression du PCAET (compétence obligatoire) + liste fermée des actions	

3 - Actualisation de l'intérêt communautaire de la politique de logement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

SEPTEMBRE 2025

MARS 2026 (DELIBERATION)

Elaboration, mise en œuvre, suivi, et évaluation du programme d'orientations et d'actions du PLUi H ;

- Information-conseils-orientations de tout public pour les questions liées à l'habitat (*Pacte territorial volet 1 et 2*)

- Actions visant à l'amélioration du parc privé dans le cadre d'opérations programmées et à la lutte contre la vacance à travers le Pacte Territorial (*Volet 3 ou tout autre dispositif s'y substituant*).

- Construction, réhabilitation et aménagement des Résidences Habitat Jeunes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-entre-Bois ;

- Observatoire de l'habitat et du foncier.

- Élaboration, mise en œuvre, suivi, et évaluation du programme local de l'habitat (PLH) intégré dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (PLUI-H)

- Information-conseils-orientations de tout public pour les questions liées à l'habitat ;

- Actions visant à l'amélioration du parc privé dans le cadre d'opérations programmées et à la lutte contre la vacance :

- aides aux travaux pour les propriétaires occupants modestes et très modestes pour lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- aides aux travaux pour les propriétaires bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé ; pour l'amélioration thermique des logements ; pour l'amélioration de logements moyennement dégradé, de sécurité/salubrité, transformation d'usage
- aides aux travaux de rénovation d'ampleur au sens de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants modestes et très modestes
- aide à la sortie de vacance

- Construction, réhabilitation et aménagement des Résidences Habitat Jeunes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-entre-Bois

- Observatoire de l'habitat et du foncier.

Impacts : Aides détaillées par publics et dispositif (ANAH)

4 - Actualisation de l'intérêt communautaire de la politique du commerce

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

SEPTEMBRE 2025	MARS 2026 (DELIBERE)
Le portage immobilier des commerces de centre bourg relève de la compétence communale, à l'exception des locaux communautaires à vocation économique suivants : Couture, Melleran, Loubillé, Sauzé-Entre-Bois, La compétence commerce de centre bourg est prioritairement communale sous réserve de la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques à l'échelle communautaire, en faveur des entreprises et porteurs projets économiques conformément au schéma régional de développement économique en vigueur. Le conseil et accompagnement technique auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques, au regard de la stratégie d'attractivité économique et touristique de l'EPCI, L'aide à l'immobilier d'entreprise conformément à l'article L1511-3 du CGCT.	- La sauvegarde du dernier commerce dans le cadre de l'article L 2251-3 du CGCT relève de la compétence des communes à l'exception des commerces situés dans les communes suivantes, définis d'intérêt communautaire : • Couture : multiservices 2 rue du Cœur de Poitou 79110 Couture-d'Argenson • Melleran : boulangerie 16 route de Chef-Boutonne 79190 Melleran • Loubillé : salon de coiffure 19 Grande Rue 79110 Loubillé et restaurant 21 Grande Rue 79110 Loubillé • Sauzé-entre-Bois : supérette 2 rue Treille Bourgeau 79190 Sauzé-entre-Bois - Les aides aux entreprises exerçant une activité commerciale dans le cadre du régime de droit commun des aides au développement économique - Le conseil et accompagnement technique auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques, au regard de la stratégie d'attractivité économique et touristique de l'EPCI

Impacts : Entre septembre et aujourd'hui, pas de changement de fond : la compétence commerce demeure communale, avec une intervention communautaire ciblée. Ce qui évolue, c'est la précision de la rédaction. Les commerces d'intérêt communautaire sont désormais expressément listés et l'intervention économique est strictement encadrée, conformément aux observations de la préfecture.

2. Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **SE PRONONCER**, dans les conditions de majorité qualifiée, sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences concernées selon la définition ci-dessus.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



AMENAGEMENT

Sommaire

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



1

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

2

Cartes communales

3

Périmètres Délimités des Abords

4

Clôtures

5

Droit de Préemption Urbain

1

PLUi-H

Synthèse des remarques PPA et arbitrages

DDT : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

Au titre de la conformité en 2024, les stations d'épuration de Chef-Boutonne, La Mothe-Saint- Héray et Lezay n'ont pas une performance suffisante.

Ce sera probablement le cas également des stations de Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne et Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues, dont la conformité 2024 sera connue d'ici peu.

Par ailleurs, les stations d'épuration de Rom, Mairé-L'Évescault, Celles-sur-Belle (plan d'eau) et Aubigné présentaient des dysfonctionnements en 2023 et pourraient ne pas être à même d'accueillir de nouveaux raccordements.

Il conviendra alors d'adapter votre développement territorial en cohérence avec ces derniers résultats et votre programme de travaux sur ces stations (cf. partie 3.5)

SYNTHÈSE DES REMARQUES DES PPA ET ARBITRAGES

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DDT : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

L'ouverture à l'urbanisation des secteurs AUh suivants devra être conditionnée à la réalisation des travaux dans l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation, voire fermés à l'urbanisation, par exemple par le classement en zone 2AUh. En l'état, le classement en zone urbanisable des secteurs AUh suivants n'est pas justifié :

- La Mothe-Saint-Heray : rue des Chênes
- Chef-Boutonne : route de Sauzé
- Sauzé-Vaussais : rue des vieilles vignes et centre bourg
- Brioux-sur-Boutonne : rue du Soudriou (1 secteur concerné)
- Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues : route de Niort
- Rom : Rue de l'ancien Moulin
- Mairé-L'Évescault : bourg
- Aubigné : rue de la mairie

**Justifications apportées
dans le rapport de
présentation du PLUiH.**

**Seule, la zone située à
Fontenille-Saint-Martin-
d'Entraigues : route de
Niort, a été placée en 2AU.**

SYNTHÈSE DES REMARQUES DES PPA ET ARBITRAGES

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DDT : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

Le PADD prévoit une mobilisation de 75 hectares sur 10 ans au titre du développement économique. **Ce volume est sensiblement supérieur aux prévisions du SCoT, qui identifiait 55 hectares en extension sur la période 2018-2030, dont 20 hectares dédiés au secteur des Maisons Blanches.**

Dans cette perspective, il est attendu que cette planification augmentée soit justifiée notamment par :

- **la production d'un état des lieux** actualisé des disponibilités foncières économiques existantes (foncier immédiatement mobilisable et foncier requalifiable),
- **et un bilan des besoins identifiés** sur le territoire en matière d'accueil d'activités économiques.

Les données de la stratégie d'attractivité économique et touristique et du schéma de développement des zones d'activités doivent être reprises dans le rapport de présentation du PLUi-H.

SYNTHÈSE DES REMARQUES DES PPA ET ARBITRAGES

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Avis DDT sur le foncier économique

« Le PADD prévoit une mobilisation de **75 hectares sur 10 ans au titre du développement économique. Ce volume est sensiblement supérieur aux prévisions du SCoT, qui identifiait 55 hectares en extension sur la période 2018-2030**, dont 20 hectares dédiés au secteur des Maisons Blanches. Dans cette perspective, il est attendu que cette planification augmentée soit justifiée notamment par :

- la production d'un état des lieux actualisé des disponibilités foncières économiques existantes (foncier immédiatement mobilisable et foncier requalifiable),
- un bilan des besoins identifiés sur le territoire en matière d'accueil d'activités économiques.

Les données de la stratégie d'attractivité économique et touristique et du schéma de développement des zones d'activités doivent être reprises dans le rapport de présentation du PLUi-H.

Les **zones d'extension pour le développement économique (zones AUx) ne semblent pas toujours pertinentes** au regard des enjeux environnementaux, paysagers ou d'accessibilité ou justifiées compte tenu des emprises disponibles sur les zones déjà aménagées. Il conviendrait notamment de revoir la stratégie de développement sur certains secteurs (...)

2 zones ne sont pas comptabilisées dans la consommation d'espaces : l'extension de Zoodyssée et l'extension du poste RTE de Rom. Elles doivent intégrer le bilan de consommation d'ENAF tant qu'elles ne sont pas prises en compte au titre d'une enveloppe régionale ou nationale.

Rappel des objectifs de consommation foncière

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026


ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Pour la période d'application de son PLUi-H, de 2026 à 2036
**la collectivité doit limiter sa consommation foncière
à 17,5 ha par an au maximum.
Pour l'économie, maximum de 75 ha sur 10 ans**

CATÉGORIES	PADD 1	PADD 2	ARRÊT 1 et 2	APPROBATION : TOTAL DES SURFACES EN EXTENSION EN HA
Habitat	62,7 ha	80 ha	71,45 ha	72,33 ha
Equipement	21,9 ha	20 ha	19,31 ha	28,20 ha
Economie	70,4 ha	75 ha	72,81 ha	70,74 ha
Autres (emplacements réservés)	/	/	4,67 ha	1,55 ha
TOTAL	155 ha	175	168,24 ha	172,82 ha

**Suite aux avis PPA et aux demandes de diminuer la consommation
de l'espace à vocation économique, 2,07 ha ont été remis en zone
Agricole entre l'arrêt et l'approbation.**

Répartition du potentiel foncier à vocation économique à 10 ans – en EXTENSION

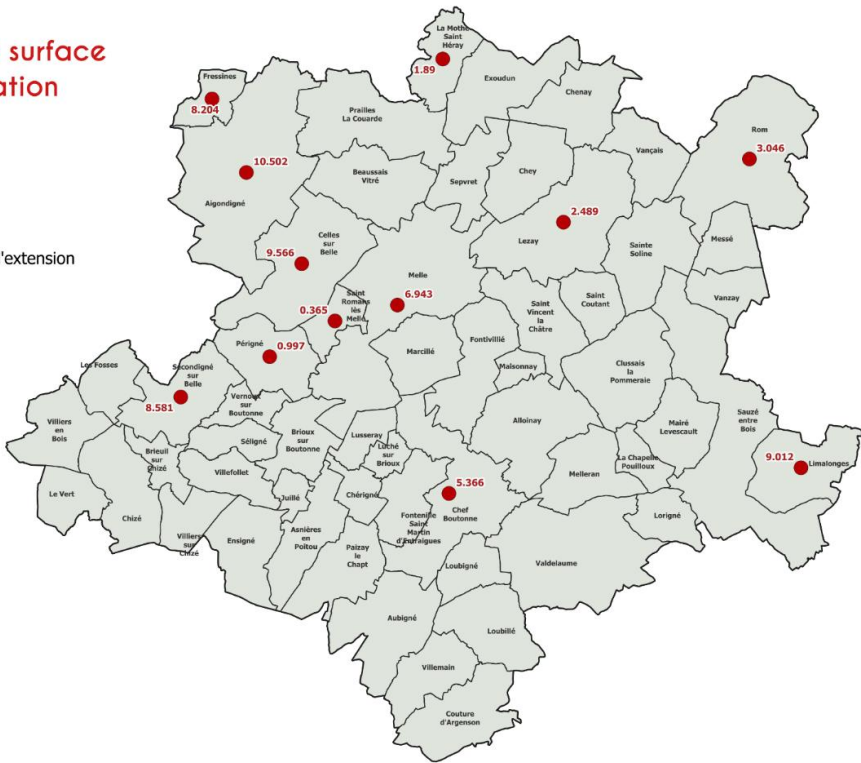
Reçu en préfecture le 12/05/2026

S²LOW

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Observation de la surface d'extension à vocation économiques des communes

● Localisation des surfaces d'extension économiques en hectares

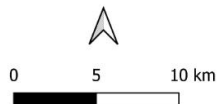


PADD 1 = 70,4 ha / 10 ans

PADD 2 = 75ha

Arrêt 1 et 2 = 72,81 ha / 10 ans

Approbation = 70,74 ha



Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Chambre d'agriculture : Avis défavorable

- La constructibilité dans les hameaux : « *autoriser de nouvelles habitations, peut venir concurrencer le développement agricole* ».
- La création de zones AUh : ces zones constructibles « *créent des délaissées agricoles (...)* ou favorisent une urbanisation linéaire. »
- STECAL : Modifier les destinations des bâtiments en zone Ax/Nx.
- Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles : « *il faut limiter les changements de destination à des activités non génératrices de flux routiers et limiter en taille* » pour éviter les incompatibilités d'usage : **non pris en compte à l'approbation, maintient de la règle initiale.**

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

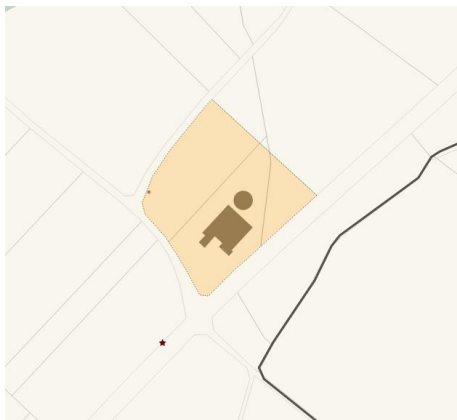
Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Chambre d'agriculture : Avis défavorable

- Les coopératives et entreprises de travaux agricoles: prévoir des zonages adaptés pour ce genre d'activité qui ne sont pas considérées comme activités agricoles.



Chambre d'agriculture : Avis défavorable

- Les exploitations agricoles existantes en zone U, Ap et N : « remettre tous les bâtiments agricoles non concernés par des enjeux paysagers ou environnementaux en zone A ».



Exemple à Aigondigné

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DDT : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

- L'objectif de consommation d'espaces est de 17,5 ha/an pendant 10 ans (réduction de la consommation d'espace de - 43% contre - 49% fixé par le SRADET Nouvelle-Aquitaine) : « *cet objectif demeure moins ambitieux que le plafond de consommation fixé par le SRADET* »
- Le PLUi-H devra « *mieux contenir l'urbanisation en extension et orienter prioritairement le développement vers les espaces déjà urbanisés* »
- « Les critères retenus pour l'identification des hameaux de moins de 30 logements, susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions, ne sont pas suffisamment argumentés. »
- « Les contours des enveloppes urbaines apparaissent excessivement larges. »

Les contours de certains hameaux ont été revus afin de mieux délimiter l'emprise bâtie.

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

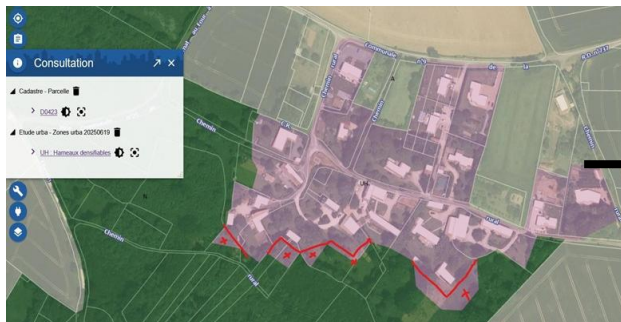


DDT : Avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

- «Les contours des enveloppes urbaines apparaissent excessivement larges. »



Exemple de réduction à
Beaussais-Vitré



Exemple de réduction à
Marcillé

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DDT : avis favorable sous réserve de prise en compte des suivantes :

- Les choix de développement de l'urbanisation (habitat, économie, équipement) en extension doivent être particulièrement justifiés au regard du besoin et des disponibilités foncières existantes. Ils doivent mieux intégrer la structuration urbaine existante.
- Zone urbaine (U) : « *La définition de l'enveloppe urbaine semble relativement large sur plusieurs communes* ». « *Plusieurs zones UH (hameaux) apparaissent particulièrement étendues, sans justification suffisante (...) il conviendrait de réduire leurs délimitations* ».
- Zone A Urbaniser (AU) : « Les zones AU en extensions sur des terres agricoles devront être justifiées au regard du besoin de la commune et des disponibilités foncières dans l'enveloppe urbaine. Dans la négative, elles devront être réduites voire supprimées. »

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

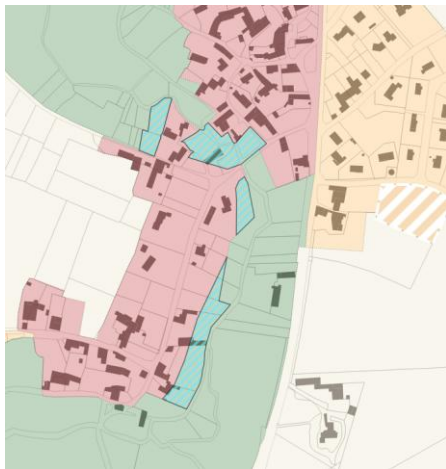
Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DDT : avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :

- Les zones inondables : les espaces placés en zone urbaine et concernés par une prescription de zone inondable doivent être placés en zone naturelle.



Exemple de réduction à
Celles-sur-Belle



Exemple de réduction à Chef-
Boutonne

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Avis MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale)

- Zone économique : « compléter le rapport par une description détaillée de l'ensemble des sites d'activités existants (surfaces disponibles et taux d'occupation), [...] pour permettre de justifier le projet de développement. »
- Constructibilité : réinterroger les droits à construire octroyés par le PLUi-H en extension des villages, voire de certains hameaux.
- Respecter le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et intégrer dans l'enveloppe foncière la consommation d'espace relative à l'extension de Zoodyssée et le poste RTE.

Avis MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale)

- Zone Agricole : " reporter (...) les périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'élevage ou des surfaces d'épandage pour tenir compte des nuisances potentielles et des conflits d'usage entre agriculture et habitat."
"créer un espace tampon entre le bâti et les parcelles cultivées."
- Consommation foncière : « réinterroger certains secteurs ouverts à l'urbanisation dont la localisation participe à l'étalement linéaire de l'urbanisation et à un effet de banalisation des paysages. »
- Ressource en eau : " les éléments de diagnostic relatifs à la ressource en eau sont lacunaires. Il est demandé des éléments plus précis permettant de projeter, à échéance du PLUi-H, la capacité du territoire à répondre aux besoins en eau des habitants et des activités."

Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

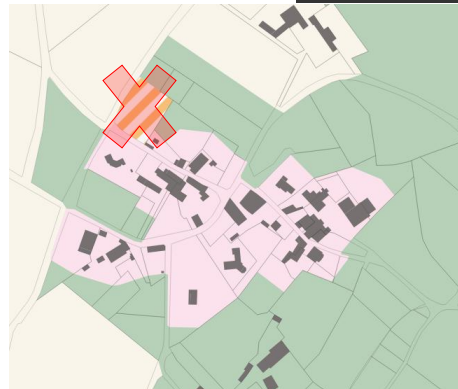
Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Autres types de demandes prise en compte

- Suppression d'une zone d'extension prévue pour de l'habitat léger en continuité d'un hameau à Melle (demande de la DDT)
- ENR: ajout de zones prévues pour la production d'énergie photovoltaïque sur des sites dégradés (demande des communes)



Synthèse des avis des PPA

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

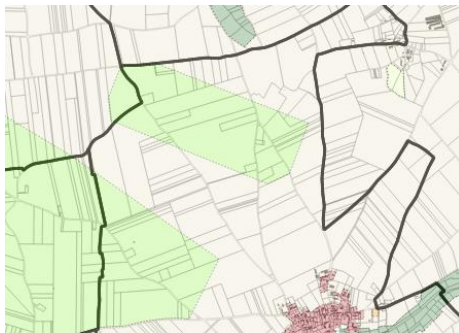
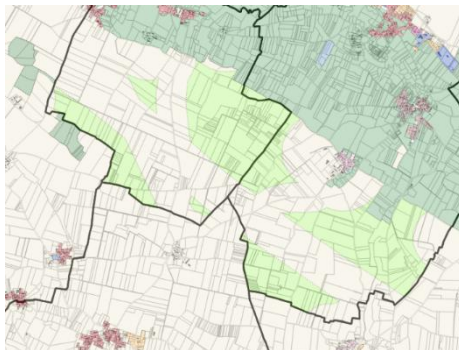
Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Autres types de demandes prise en compte

- Ajout de zones Aeol pour accompagner un projet éolien à Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
- Ajout d'une zone Aeol pour inclure des éoliennes déjà réalisées à Chef-Boutonne



1

PLUi-H

Conclusions de l'enquête publique

Participation à l'enquête

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Communes	Nombres de visites aux permanences
Melle	28
Aigondigné	21
Brioux-sur-Boutonne	15
Celles-sur-Belle	17
Chef-Boutonne	21
La Mothe-Saint-Héray	12
Lezay	22
Sauzé-entre-Bois	13

Types d'observations	Total
Observations registres	41
Observations courriers	26
Observations dématérialisées + mails	215

Le PV dressé par la commission d'enquête

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



>> La commission d'enquête a compilé les avis rendus par les communes et les PPA et a regroupé l'ensemble des contributions recueillies par catégories :

- Avis des PPA (DDT/Chambre d'agriculture)
- Demandes provenant des maires/élus → 40
- Observations relatives au zonage (U, A, AUx, N...) → 118
- Observations cadre général et particulier → 26
- Observations relatives aux Énergies Renouvelables (ENR) → 23
- Observations relatives à l'activité économique (hors agriculture) → 2
- Observations relatives au changement de destination → 15
- Demande création de STECAL → 9

>> Dans son mémoire en réponse, la CCMP a apporté des réponses point par point.

Les conclusions de la commission d'enquête

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



>> Sur la conformité de la procédure :

La procédure a bien été conforme aux textes qui la régissent. Aucun incident majeur ou manquement n'ont été relevés.

>> Sur la concertation préalable :

La commission regrette que durant la phase préalable à l'enquête publique, le public ait été renvoyé vers la procédure d'enquête publique pour exprimer ses demandes.

>> Sur les réponses apportées par la CCMP aux PPA :

La commission note une volonté claire de tenir compte des nombreuses remarques formulées par ces instances et de les intégrer de manière constructive au projet.

Les conclusions de la commission d'enquête

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



>> Sur les observations déposées :

Ce sont **principalement des parcelles individuelles** qui sont concernées. Les communes ont formulé de nombreuses demandes, la commission regrette un sentiment de frustration qui subsiste.

>> Sur les projets éoliens, les projets photovoltaïques, les projets agrivoltaïques, les changements de destinations :

La CCMP s'appuie strictement sur les règlements en vigueur pour justifier ses choix, tout en restant ouverte à des ajustements dans ce cadre.

Les conclusions de la commission d'enquête

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



>> Sur les demandes de STECAL :

Les réponses de la CCMP montrent une approche prudente et règlementaire. Elle indique que l'intégration de ces demandes reste possible mais conditionnée à la **présentation de projets aboutis**, le cas échéant, à une procédure de modification ultérieure.

>> Sur les demandes de classement constructible :

La commission constate que **les réponses apportées par la CCMP sont conformes à la méthodologie du PLUi-H**. Toutefois certaines parcelles maintenues en A en cœur de hameau ne sont plus cultivées, trop proches des habitations et trop exiguës pour l'usage agricole.

>> Sur les demandes relatives aux zones agricoles et aux zones naturelles :

La CCMP a répondu que ces demandes seront étudiées dans le respect des contraintes environnementales.

Avis de la commission d'enquête :

En conséquence, et compte tenu des motivations qui précèdent, la commission d'enquête émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme et Habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Mellois en Poitou.

1

PLUi-H – Conclusions et délibération

Bilan de la consommation d'espace

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- Consommation d'espace à l'**arrêt** : → 168,24 ha
- Après modifications et prise en compte des avis des PPA : la consommation de l'espace du PLUiH s'élève à l'**approbation** : → 159,82 ha
- Suite à une réserve de l'Etat et à une absence de prise en compte effective du **poste RTE** et de l'**extension de Zoodyssée** dans la liste des projets d'envergure régionale, le nombre d'hectares qui impactent ainsi le territoire et doivent être affichés dans la consommation globale est de : → 13 ha
- **Ainsi, la consommation totale du PLUiH à l'approbation s'élève à :** → 172,82 ha

PLUi-H – approbation du document

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



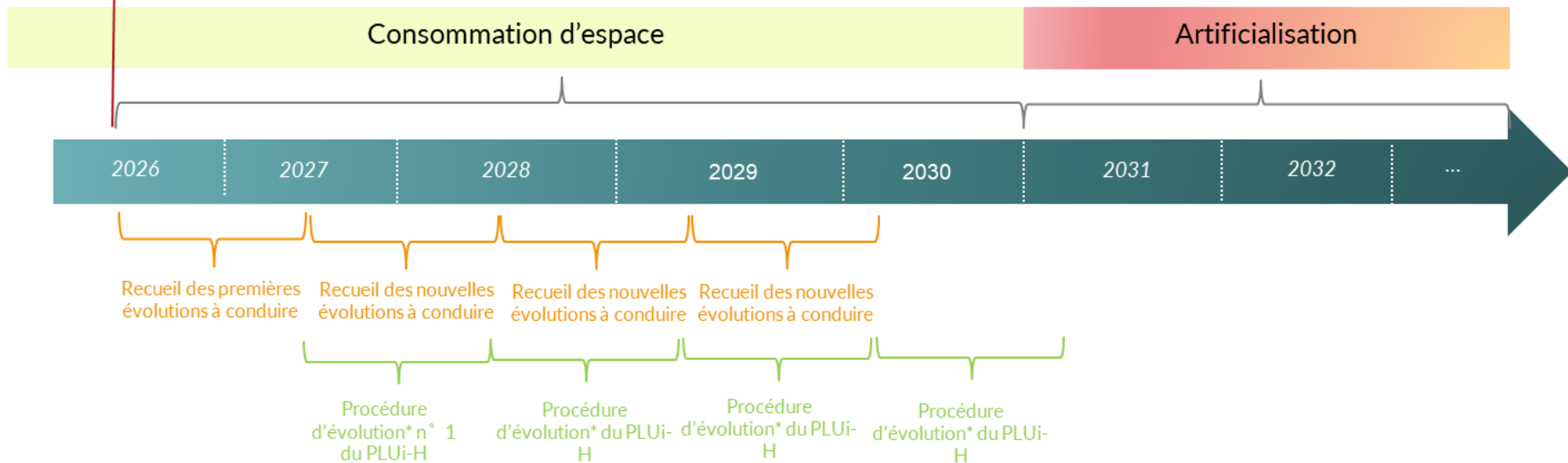
- Les conclusions de l'enquête publique, les dernières évolutions et ces délibérations ont été présentées à la conférence des maires du 9 février 2026. Le support a été envoyé.
- L'approbation se vote à la majorité des suffrages exprimés: art. L. 153-21. c. urb.
- L'opposabilité du PLUi-H est prévue pour mai 2026, dès lors que l'ensemble des publicités aura été effectué.



- Certains souhaits émanant des communes n'ont pas pu être pris en compte, du fait du **manque de maturité** des projets notamment.
- Le PLUi-H est **élaboré pour 10 à 15 ans, des évolutions seront nécessaires** afin de l'adapter de manière continue en particulier avec les projets devenus matures.
- La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement **réduit à 2 les procédures d'évolution** à compter de mai 2026 :
 - La révision
 - La modification
- **Un délai d'un an minimum est nécessaire pour finaliser une procédure** (étude, consultations réglementaires, concertation volontaire et réglementaire...).

Mai 2026
PLUi-H
opposable

Zéro artificialisation nette (ZAN) :



* Selon que les évolutions entrent dans le champ d'application de la révision ou de la modification

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'APPROUVER les modifications apportées au projet de PLUi-H telles qu'elles sont annexées à la présente délibération ;
- D'APPROUVER le PLUi-H, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Cartes communales – abrogation de plein droit

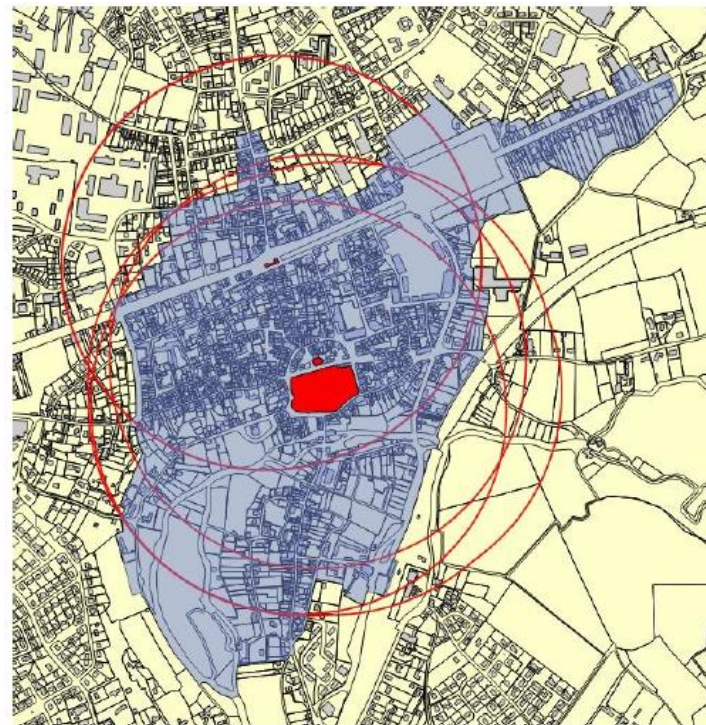
Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2026-117 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements, l'article R. 163-10 du code de l'urbanisme prévoit expressément que l'adoption d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan local d'urbanisme intercommunal emporte, de plein droit, l'abrogation des cartes communales antérieurement applicables sur le périmètre couvert, à compter de la date à laquelle la délibération d'approbation devient exécutoire.

Dans ce contexte, la délibération spécifique d'abrogation des cartes communales prévue au conseil communautaire du 5 mars 2026 n'est plus nécessaire, l'abrogation résultant automatiquement de l'approbation du PLUi-H.

Périmètres délimités des abords (PDA) – création

- Les PDA permettent de réduire ou d'augmenter le périmètre de protection des monuments historiques et de l'adapter au contexte local plutôt que le périmètre systématique de 500 mètres autour de ces édifices.
- La procédure d'élaboration du PLUi-H a été l'occasion d'engager une réflexion sur la création de périmètres délimités des abords (PDA), conduite par l'UDAP 79.
- Les communes concernées ont validé ces PDA en conseil municipal.



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

- 32 notices de PDA (répartis sur 22 communes) ont été proposées à l'avis du conseil communautaire le 19 juin 2025. Le projet de création de PDA a ensuite fait l'objet d'une enquête publique.
- La communauté de communes Mellois en Poitou est aujourd'hui saisie par le préfet des Deux-Sèvres en tant qu'autorité compétente en matière de document d'urbanisme pour donner son accord à la création des PDA.
- La création sera prononcée après arrêté pris par le préfet de la région Nouvelle Aquitaine, avec effet le premier jour des mesures publicitaires.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- DONNER SON ACCORD pour la création des périmètres délimités des abords tel qu'issu du porter-à-connaissance du 14/05/2025 et annexé à la présente délibération ;
- AUTORISER le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à la transmission au Préfet des Deux-Sèvres en vue d'un arrêté de création de PDA.
- AUTORISER le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Instauration d'une obligation de soumettre les clôtures à déclaration

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- Les clôtures sont dispensées de toute formalité, sauf lorsqu'elles sont implantées dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement. en (R. 421-2 du code de l'urbanisme).
- Une clôture marque la limite de propriété, mais c'est également un élément architectural structurant dans le paysage qui peut avoir un impact sur la qualité visuelle d'une rue ou d'un quartier. Il convient de la réglementer.
- Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire couvert par le PLUi-H de Mellois-en-Poitou.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- DECIDER de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de Mellois-en-Poitou, à compter de l'opposabilité du PLUi-H.
- PRECISER que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la communauté de communes de Mellois en Poitou.

Instauration des périmètres de et délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

- Les dispositions de l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme indiquent que le droit de préemption peut être instauré dans tout ou partie des zones urbaines et des zones à urbaniser définies par le plan local d'urbanisme intercommunal.
- Il est proposé aux élus :
 - d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU,
 - de déléguer aux communes le DPU sur les zones U et AU,
 - que la communauté de communes conserve le DPU sur les ZAE communautaires.
- Les formulaires des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) qui concernent les ZAE devront être envoyés à la communauté de communes après réception par la commune.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- DELEGUER aux communes susvisées l'exercice du DPU dans les zones U et AU qui concerne leur territoire communal ;
- CONSERVER l'exercice du droit de préemption sur les zones d'activités relevant de la compétence développement économique de la communauté de communes Mellois en Poitou ;
- DEMANDER qu'une copie de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner sur les ZAE de compétence communautaire soient transmises à la communauté de communes Mellois en Poitou pour avis, dès leur réception par la commune ;
- La présente délibération sera annexée au PLUi-H de Mellois en Poitou.

Qu'en est-il du permis de démolir ?

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- Rappel : le permis de démolir est requis pour les démolitions situées dans les secteurs bénéficiant d'une protection patrimoniale ou paysagère, notamment dans les secteurs protégés :
 - les sites patrimoniaux remarquables (SPR) (ex-secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP),
 - les abords des monuments historiques,
 - les sites classés ou inscrits,
 - les secteurs faisant l'objet d'une protection au titre du patrimoine, de l'environnement ou du paysage par le PLU.

Qu'en est-il du permis de démolir ?

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- Les articles R.421-27 et L.421-3 du code de l'urbanisme précisent que ce sont les conseils municipaux qui instaurent le permis de démolir.
- Le permis de démolir est un outil de maîtrise foncière et urbaine. Il permet de mieux protéger le patrimoine bâti et paysager.
- Les communes qui souhaitent instituer le permis de démolir sur leur territoire peuvent le faire par délibération du conseil municipal.
- Les communes ayant déjà institué le permis de démolir et qui souhaitent le maintenir doivent de nouveau délibérer, le PLUi-H étant constitutif d'un nouveau zonage.

CYCLE DE L'EAU

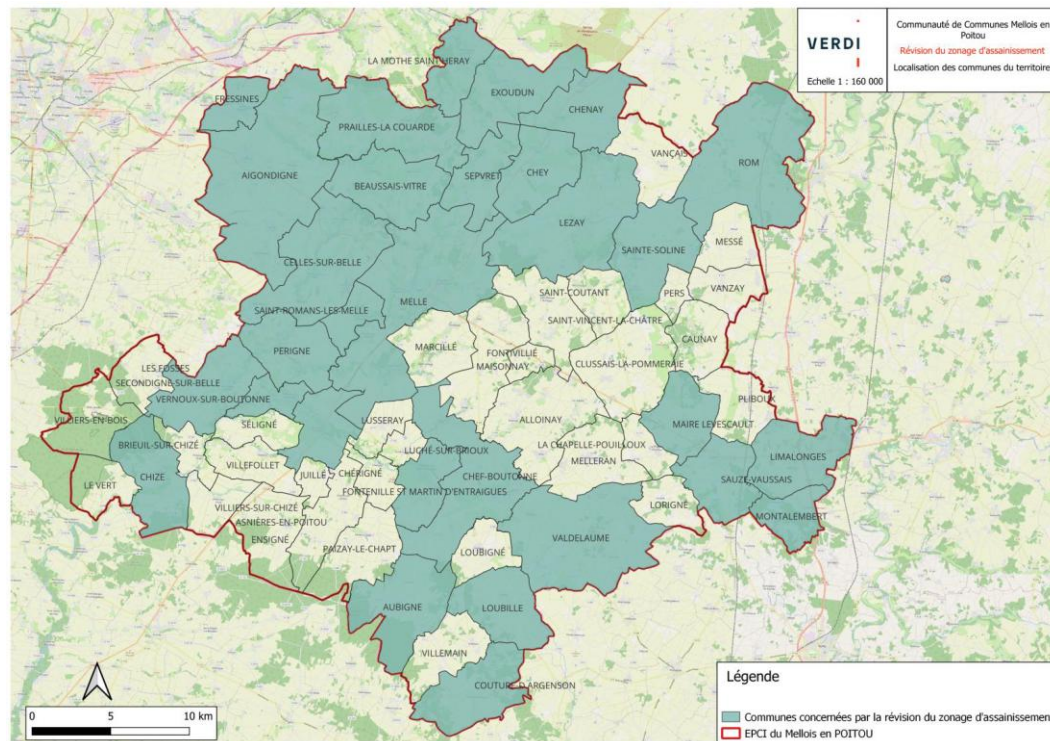
Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

7. Assainissement collectif – Approbation du plan de zonage communes desservies par l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Aigondigné, Aubigné, Beaussais-Vitré, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chenay, Chey, Chizé, Couture-d'Argenson, Exoudun, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Fressines, La-Mothe-Saint-Héray, Lezay, Limalonges, Loubillé, Mairé-l'Evescault, Melle, Périgné, Prailles-La-Couarde, Rom, Sauzé-entre-Bois, Secondigné-sur-Belle, Sepvret, Saint-Romans-Les-Melle, Sainte-Soline, Valdelaume et Vernoux-sur-Boutonne



7. Assainissement collectif – Approbation du plan de zonage communes desservies par l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Rappel des objectifs de la révision

- Actualiser le zonage de l'assainissement collectif et non collectif
- Prendre en compte la situation existante (écarts par rapport au zonage)
- Assurer la compatibilité avec le futur PLUi-H (zones urbanisées et à urbaniser)
- Maîtriser l'extension des réseaux (faisabilité technique et financière)

7. Assainissement collectif – Approbation du plan de zonage communes desservies par l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Rappel de la procédure :

- Arrêt du projet de zonage assainissement lors du conseil communautaire du 19 juin 2025
- Enquête publique unique (zonage d'assainissement et PLUi_H)
- Période de l'enquête : du 3 novembre au 3 décembre 2025
- Conclusions du commissaire enquêteur rendues le 05 janvier 2026 :



Avis favorable aux projets de zonage

7. Assainissement collectif – Approbation du plan de zonage communes desservies par l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Au terme de la procédure

- Le zonage assainissement mis à jour est cohérent avec le PLUi-H
- Il devient le document de référence pour les projets d'urbanisme et d'assainissement
- C'est un outil opérationnel pour l'aménagement futur

7. Assainissement collectif – Approbation du plan de zonage assainissement des 29 communes desservies par l'assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les plans de zonage d'assainissement définitifs des communes susmentionnées, annexés à la présente délibération ;
- **TRANSMETTRE** la présente délibération aux mairies concernées pour affichage pendant un mois ;
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées durant un mois et les plans de zonage seront tenus à disposition du public dans les locaux de la direction du Cycle de l'Eau, ainsi que dans les huit mairies « site d'enquête » (Aigondigné, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service - Nouvelle tarification de la prestation de service - Contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalité

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

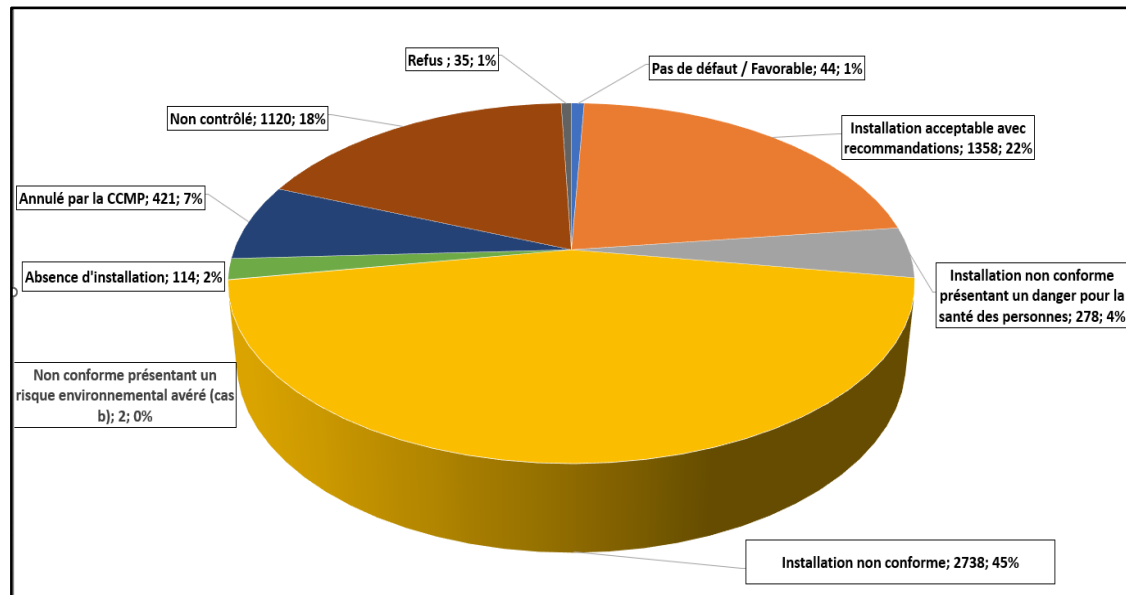
Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Bilan de 2023 à 2025 des CBF

CBF - Marché Génie de l'eau			
Bilan de conformité des ANC 2023-2025			
Conforme	44	1,0%	66%
Conforme + Recom.	1358	29,7%	
Non Conforme / santé	278	6,1%	
Non Conforme / technique	2738	59,9%	
Non Conforme / environnemental	2	0,0%	
Sans	114	2,5%	
Refus	35	0,8%	
TOTAL	4569	100%	
Annulé CCMP	421		
Non contrôlés	1120		



8. Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service de contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pérennité

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Renouvellement du marché des CBF

Contexte de passation du marché :

Renouvellement du marché dont l'échéance était fixée à fin 2025

La communauté de communes Mellois en Poitou compte sur l'ensemble de ses 58 communes environ 15 000 installations en assainissement non collectif.

Les contrôles concernés par le marché ont été réalisés il y a plus de 8 ans.

Ce contrôle concerne les installations existantes visitées au moins une fois lors d'un contrôle de diagnostic ou d'un contrôle de bonne exécution.

Attribution à la CAO du 05/02/26

NCA ENVIRONNEMENT

Soit 120,50 € HT le CBF avec un objectif minimal de réalisation de 1500 CBF par an



Impact sur la tarification des CBF

Les tarifs des CBF et diagnostics vente sont identiques depuis 2019 malgré l’inflation.

Type de prestations réalisées			Coût réel CCMP	Tarifs en € (HT) votés en déc. 2025
Diagnostic / Vente en régie			120 €	120 €
Contrôles de bon fonctionnement périodique	En régie		120 €	120 €
	Prestataire	GDE (marché 2023-2025)	102,80 €	
		NCA Environnement (marché 2026-2030)	120,50 €	

Réactualisation nécessaire du tarif à l’usager



Tarification des CBF et équilibre budgétaire du SPANC

Les enjeux d'équilibre budgétaire du SPANC

- Une séparation budgétaire AC/ANC effective depuis 2021 = **meilleure lisibilité budgétaire** et spécialisation des équipes.
- Des recettes générées par les pénalités mobilisées pour **financer prioritairement les installations non conformes** :
 - enjeu de protection de la ressource en eau sur les aires de protection de captage
 - enjeu d'exemplarité des collectivités en mettant aux normes les équipements ou les biens publics)

8. Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service - Nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalité

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Scénarios – tarification CBF

Tarifs pratiqués à l'échelle départementale

Collectivités	Tarifs CBF (HT)	Tarifs diag/vente (HT)	Moyenne
CCMP	120,00 €		120,00 €
CCHVS	120,00 €	160,00 €	140,00 €
CC Thouarsais	176,00 €		176,00 €
Agglo 2B	111,50 €	223,00 €	167,25 €
CAN	190,00 €	310,00 €	250,00 €
SMEG	110,00 €	220,00 €	165,00 €
Moyenne	138,00 €	201,50 €	169,75 €

- CCMP : Tarifs CBF pratiqués inférieur à la moyenne départementale.
- Certaines collectivités appliquent des tarifs différenciés CBF / diagnostic vente.

8. Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalité

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Propositions – tarification CBF

2026 – Recettes prévisionnelles basées sur la moyenne 2023-2025									
	Moy. 2023-25/cible	Tarifs 2025	Recettes	Actuel		Proposition 1		Proposition 2 sur 4 ans	
				Tarifs	Recettes	Tarifs	Recettes	Tarifs	Recettes
Conception/Réalisation	144	220 €	31 680 €	220 €	31 680 €	220 €	31 680 €	220 €	31 680 €
Contre-visite	40	60 €	2 400 €	60 €	2 400 €	60 €	2 400 €	60 €	2 400 €
Diag. Vente	322	120 €	38 640 €	120 €	38 640 €	150 €	48 300 €	150 €	48 300 €
CBF régie interne (cible)	400	120 €	48 000 €	120 €	48 000 €	150 €	60 000 €	150 €	60 000 €
CBF sous traités	1745	18 € ⁽¹⁾	31 410 €	0 ⁽²⁾	-	29,5 € ⁽²⁾	51 478 €	18,30 € ⁽³⁾	31 934 €
TOTAL	2 651		152 130 €		120 720 €		193 858 €		174 314 €
(1) marge finale an.3 du marché GE (92€/97€/102€) +5%/an				(2) marge nouveau contrat CBF (120.50€)				(3) marge initiale 2026 +3%/an (120.5€/124.1€/127.8€/131.7€)	

8. Assainissement non collectif - ANC - Prestation de service – Nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF), diagnostic vente et pénalités

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le nouveau tarif de contrôle de bon fonctionnement (CBF) à 150 € HT, du diagnostic vente et des pénalités (correspondant à 100 % de la redevance CBF) en matière d'assainissement non collectif, applicables à l'ensemble du territoire, tels qu'annexés à la présente délibération, à compter de son entrée en vigueur.

CLIMAT – AIR – ENERGIE

Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026

 S²LO

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

- Superposition des aménagements et des enjeux du milieu humain

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Légende :

 - Projet**
 - Module photovoltaïque
 - Closure
 - Portail
 - Poste de livraison
 - Poste de transformation
 - Réserve incendie
 - Aire d'aspiration
 - Aire de grutage
 - Base vie
 - Piste légère
 - Chemin de tracteur
 - Bâtiment agricole Apex
 - Haie paysagère à créer
 - Bâtiments et urbanisation**
 - Habitation
 - Bâtiment agricole
 - Occupation du sol**
 - Arbre isolé
 - Haie
 - Boisement
 - Réseau de transport et protection**
 - Chemin de randonnée inscrit au PDIPR
 - Route locale
 - Chemin rural
 - Alimentation en eau potable et protection**
 - Canalisation AEP
 - Réseau électrique et protection**
 - Ligne HTA souterraine (périmètre de 1,5 m)
 - Ligne BT souterraine (périmètre de 1,5 m)
 - Patrimoine archéologique**
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Risques technologiques**
 - ICPE

Notes :

 - habitations du hameau de l'Aubergère :
 - 81 m pour la plus proche
 - la plupart au nord des planneaux, celles du sud du hameau masquées par des bâillements et des haies existantes
 - 469 m minimum du PDL et 243 m minimum d'un PTR
 - bois de la Callette : masque visuel pour les usagers de la D114 (située à l'est) sur son tronçon potentiellement impacté par des réflexions
 - plantations de haies paysagères masquant les visibilités potentielles à l'ouest et au sud (bourg de Balzan)

Échelle : 0 100 200 m

Fond de carte : Orthophotographie IGN

9. Avis sur le projet agrivoltaïque d'APEX à Rom

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- Une puissance de 13,9 MWc sur une surface clôturée de 18,20 ha
- Production estimée à 17,8 GWh/an
- Installation de 21 054 modules fixes de 660 Wc chacun
- Raccordement supposé au poste source de Rom via une liaison de 3,4 km ou au poste source des Minières à 10,6 km
- Projet agrivoltaïque destiné à diminuer l'évapotranspiration et le stress hydrique sous les panneaux

9. Avis sur le projet agrivoltaïque d'APEX à Rom

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Projet incompatible avec le PCAET :

- « Projets agrivoltaïques de faible surface [...], qui répondent aux besoins des exploitations agricoles »
- 18,20 ha qui représentent près d'1/6ème du total des installations agrivoltaïques projetées en 2030, pour une seule exploitation agricole

Projet incompatible avec le PLUi-H :

- Projet situé en zone Ap qui interdit l'agrivoltaïsme

9. Avis sur le projet agrivoltaïque d'APEX à Rom

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet agrivoltaïque de la société APEX sur la commune de Rom ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



FINANCES

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

10. Comptes de gestion 2025 – Approbation

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par Madame Nathalie AMORY, comptable en poste à Melle, pour les budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe zones d'activités,
- Budget annexe patrimoine économique,
- Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),
- Budget annexe assainissement collectif,
- Budget annexe assainissement non collectif,
- Budget annexe photovoltaïque,
- Budget annexe réseau de chaleur,
- Budget autonome gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

10. Comptes de gestion 2025 – Approbation

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs des budgets de la communauté de communes Mellois en Poitou pour le même exercice.

Présentation générale

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	5 821 548,95 €	6 583 975 €	6 263 436 €	95%
012 - Charges de personnel	15 985 280,14 €	16 296 680 €	16 272 849 €	100%
014 - Atténuation de produits	7 644 932,85 €	7 009 928 €	7 008 923 €	100%
65 - Autres charges de gestion courante	2 261 511,65 €	6 706 196 €	2 531 662 €	38%
66 - Charges financières	403 883,80 €	490 538 €	434 942 €	89%
67 - Charges exceptionnelles	3 575,63 €	10 000 €	6 098 €	61%
68 - Dotation aux provisions	10 287,00 €	1 909 €	1 909 €	100%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 654 619,04 €	1 949 928 €	2 233 181 €	115%
023 - Virement section d'investissement	- €	792 169 €	- €	0%
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	
TOTAL	33 785 639 €	39 841 323 €	34 753 000 €	87%

La sous-consommation des crédits du chapitre 65 s'explique par l'inscription à ce chapitre des excédents de fonctionnement ne faisant pas l'objet de réalisation. Si on retraits ces excédents, les dépenses de fonctionnement présentent un taux de réalisation de 97%.

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	Taux de réalisation
002 - Excédent reporté	3 261 431 €	3 262 389 €	3 262 389 €	100%
013 - Atténuation de charges	261 428 €	161 000 €	240 176 €	149%
042 - Opérations d'ordre entre sections	438 648 €	593 350 €	577 767 €	97%
70 - Produits des services	3 477 495 €	3 623 537 €	3 596 152 €	99%
73 - Recettes fiscales	24 646 335 €	11 073 587 €	11 292 524 €	102%
731 - Recettes fiscales	- €	13 661 485 €	13 560 399 €	99%
74 - Subventions et participations	5 949 818 €	5 986 111 €	5 923 948 €	99%
75 - Autres produits de gestion courante	831 412 €	740 547 €	856 511 €	116%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	
77 - Produits exceptionnels	16 008 €	- €	416 398 €	
78 - Reprise de provision	722 455 €	739 317 €	375 548 €	51%
TOTAL	39 605 028 €	39 841 323 €	40 101 813 €	101%
RESULTAT	5 819 389 €	- €	5 348 813 €	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement dépasse de 0,7% l'enveloppe prévue (hors excédent reporté, soit une prévision de 36 579 000 €).

Compte administratif 2025 - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

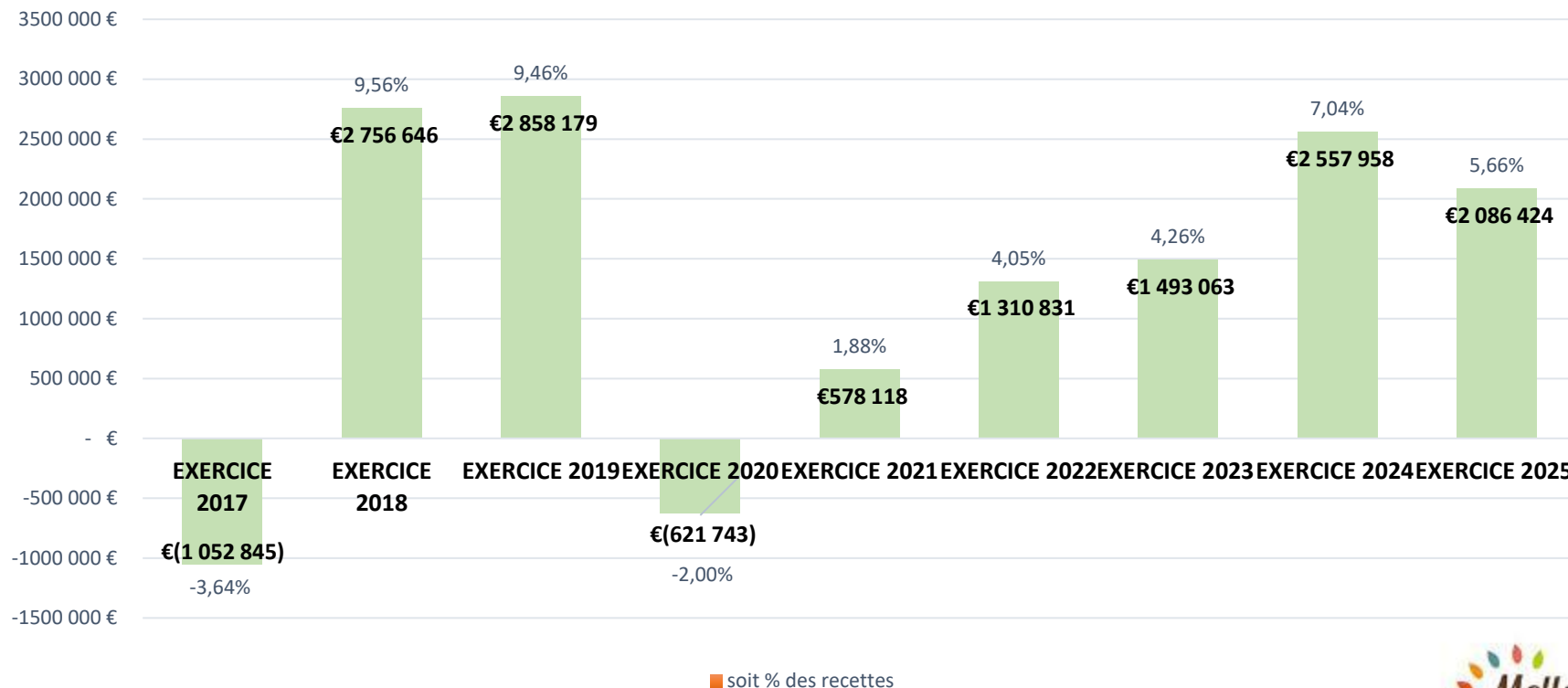
Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026



ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

EVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017



L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 2 086 424 € pour un total de recettes de 36 839 000 € ce qui représente 5,7% des recettes totales.

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté	- €	1 110 046 €	1 110 046 €
10 - Fonds propres	- €	- €	- €
13 - Subv équipement	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	1 122 351 €	1 433 526 €	1 416 298 €
20 - Immobilisations incorporelles	679 944 €	1 411 633 €	937 953 €
204 - Subventions d'équipement versées	158 851 €	609 878 €	99 827 €
21 - Immobilisations corporelles	1 542 960 €	2 820 358 €	2 238 378 €
23 - Immobilisations en cours	1 704 363 €	4 054 432 €	3 418 806 €
27 - Autres immobilisations financières	260 €	400 000 €	400 000 €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	438 648 €	593 350 €	577 767 €
041 - Opérations d'ordre section invst	196 540 €	760 415 €	298 785 €
TOTAL	5 843 917 €	13 193 638 €	10 497 860 €
RESTES A REALISER	564 326 €		308 921 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



En investissement, les principales dépenses des chapitres 20/21/23 sont les suivantes :

Chapitre 20

- Inventaire des zones humides : 266 323 €
- Etudes gymnase de Brioux : 145 215 €
- PLU communaux : 22 950 €
- PLU intercommunaux : 198 707 €
- Schéma directeur immobilier : 91 600 €

Chapitre 21

- Travaux dans les écoles : 392 678 €
- Travaux sur le restaurant du Lambon : 108 600 €
- Mobilier et matériel divers : 305 600 €
- Matériel informatique : 194 000 €
- Acquisition de véhicules : 77 000 €
- Acquisition du bâtiment des remparts à Melle : 961 000 €
- Travaux sur les bâtiments communautaires : 101 700 €

Chapitre 23

- Les travaux du gymnase de Brioux : 3 350 000 €
- Les travaux d'installation du chauffage solaires à la piscine de Lezay : 52 300 €

Conseil communautaire - 5 mars 2026



Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Excédent reporté	202 485 €	- €	- €
021 - Virement section fonctionnement	- €	792 169 €	- €
024 - Produit des cessions d'actif	- €	346 500 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 654 619 €	1 949 928 €	2 233 181 €
041 - Opérations d'ordre section invst	196 540 €	760 415 €	298 785 €
10 - Dotations - FCTVA	451 352 €	964 590 €	1 065 863 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté	1 493 000 €	2 557 000 €	2 557 000 €
13 - Subventions d'équipement perçues	734 018 €	1 457 037 €	549 080 €
16 - Emprunts et dettes	1 857 €	4 366 000 €	4 367 006 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
27 - Immobilisations financières	- €	- €	700 000 €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
TOTAL	4 733 871 €	13 193 638 €	11 770 915 €
RESULTAT	- 1 110 046 €	- €	1 273 055 €
RESTES A REALISER	64 491 €		44 491 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Fonctionnement Dépenses = 34 752 999,87 €
 Recettes = 36 839 423,82 €
 ⇒ Excédent = 2 086 424 €

Résultat cumulé antérieur => 3 262 389,31 € : **Résultat cumulé réel : 5 348 813,26 €**

Investissement Dépenses = 9 387 814,44 €
 Recettes = 11 770 914,64 €
 ⇒ Excédent = 2 383 100,2 €

Résultat cumulé antérieur => - 1 110 045,68 € : **Résultat cumulé réel : 1 273 054,52€**

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



ZONES D'ACTIVITES	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	14 699,14 €	718 023,00 €	273 168,59 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
66 - Charges financières	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 707 437,33 €	4 808 648,96 €	4 485 514,08 €
043 - Opérations d'ordre à l'int section	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	- €
TOTAL	4 840 891,69 €	5 700 219,78 €	4 931 990,93 €

ZONES D'ACTIVITES	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	11 134,88 €	11 134,88 €	11 134,88 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 584 514,08 €	5 192 310,99 €	4 747 336,80 €
043 - Opérations d'ordre à l'int section	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €
70 - Produits des services	197 000,00 €	393 000,00 €	98 000,00 €
74 - Subventions et participations	- €	17 000,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	9 027,19 €
TOTAL	4 852 026,57 €	5 700 219,78 €	4 952 153,00 €
RESULTAT	11 134,88 €	- €	20 162,07 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



ZONES D'ACTIVITES	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté	1 609 779,12 €	2 398 639,13 €	2 398 639,13 €
16 - Emprunts et dettes	2 311 783,26 €	106 150,00 €	105 949,86 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 584 514,08 €	5 192 310,99 €	4 747 336,80 €
TOTAL	8 506 076,46 €	7 697 100,12 €	7 251 925,79 €
RESTES A REALISER	- €		- €

ZONES D'ACTIVITES	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 707 437,33 €	4 808 648,96 €	4 485 514,08 €
16 - Emprunts et dettes	1 400 000,00 €	2 888 451,16 €	- €
TOTAL	6 107 437,33 €	7 697 100,12 €	4 485 514,08 €
RESULTAT	- 2 398 639,13 €	- €	- 2 766 411,71 €
RESTES A REALISER	- €		- €

La comptabilité de stock (chapitres 040 et 042) concerne la sortie de l'intégralité du stock initial et la réintégration comptable du stock final, donc des écritures comptables de plusieurs millions d'euros.

Les dépenses et recettes réelles sont retracées uniquement dans les chapitres 011-66 (travaux, intérêts d'emprunts) et 70 (ventes) donc peu significatives sur la totalité du budget.

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	131 261,78 €	166 110,00 €	118 970,36 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	278 947,69 €	256 479,00 €	251 451,85 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 012,52 €	42 829,76 €	449,31 €
66 - Charges financières	20 286,27 €	20 301,05 €	17 018,43 €
67 - Charges exceptionnelles	261,60 €	1 000,00 €	120,00 €
68 - Provision pour risques et charges	664,00 €	378,00 €	378,00 €
TOTAL	434 433,86 €	487 097,81 €	388 387,95 €

PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté		125,52 €	125,52 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	98 271,08 €	98 272,00 €	98 271,08 €
70 - Produits des services	33 342,16 €	40 930,00 €	29 204,97 €
75 - Autres produits de gestion courante	277 147,85 €	347 770,29 €	294 279,85 €
75 - Subvention d'équilibre		- €	- €
77 - Produits exceptionnels	25 575,38 €	- €	- €
78 - Reprise de provision	222,91 €	- €	- €
TOTAL	434 559,38 €	487 097,81 €	421 881,42 €
RESULTAT	125,52 €	- €	33 493,47 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



En 2025, la section de fonctionnement présente pour la seconde année consécutive un excédent et ne nécessite donc pas le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Compte administratif 2025 - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



■ Investissement

PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté		- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	98 271,08 €	98 272,00 €	98 271,08 €
16 - Emprunts et dettes	131 013,32 €	105 800,00 €	105 284,40 €
20 - Immobilisations incorporelles		100 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	13 890,00 €	206 424,58 €	12 154,95 €
TOTAL	243 174,40 €	510 496,58 €	215 710,43 €
RESTES A REALISER	9 850,00 €		- €

PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Excédent reporté	155 730,83 €	192 517,58 €	192 517,58 €
024 - Produits de cessions d'immo		60 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	278 947,69 €	256 479,00 €	251 451,85 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté		- €	- €
16 - Emprunts et dettes	1 013,46 €	1 500,00 €	1 162,00 €
TOTAL	435 691,98 €	510 496,58 €	445 131,43 €
RESULTAT	192 517,58 €	- €	229 421,00 €
RESTES A REALISER			- €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	2 416 776 €	2 567 781 €	2 521 627 €
012 - Charges de personnel	2 945 783 €	3 038 200 €	3 036 882 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	658 140 €	796 274 €	684 668 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 231 253 €	2 907 088 €	2 689 486 €
66 - Charges financières	33 845 €	50 278 €	48 027 €
67 - Charges exceptionnelles	400 €	1 000 €	141 €
68 - Provision pour risques et charges	2 453 €	- €	- €
023 - Virement section d'investissement	- €	1 000 €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	8 288 650 €	9 361 621 €	8 980 829 €

TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	662 997 €	471 247 €	471 247 €
013 - Atténuation de charges	73 803 €	31 000 €	31 565 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	49 012 €	86 828 €	80 650 €
70 - Produits des services	485 401 €	828 500 €	643 757 €
73 - Recettes fiscales	6 545 927 €	6 675 856 €	6 709 144 €
74 - Subventions et participations	911 486 €	1 261 191 €	1 290 637 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 599 €	7 000 €	275 445 €
77 - Produits exceptionnels	24 998 €	- €	25 037 €
78 - Reprises sur provisions	1 675 €	- €	4 539 €
TOTAL RECETTES	8 759 897 €	9 361 621 €	9 532 021 €
RESULTAT	471 247 €	- €	551 192 €

Budget structurellement en difficulté en raison de

contraintes extérieures :

- augmentation de la TGAP et donc des tarifs du SMITED,
- dépendance aux cours de reprise des matériaux,
- manque de visibilité sur le traitement (Unitri, PCMB)

Résultat de fonctionnement positif en 2025 grâce à la subvention du projet de territoire versée par le budget principal.



Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté	266 389 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	49 012 €	86 828 €	80 650 €
041 - Opérations d'ordre section invst	47 780 €	65 000 €	43 412 €
13 - Subventions d'investissement reçues	4 919 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	334 455 €	249 818 €	249 222 €
20 - Immobilisations incorporelles	74 263 €	70 451 €	25 174 €
204 - Subventions d'équipement	9 927 €	47 500 €	14 091 €
21 - Immobilisations corporelles	342 374 €	1 768 482 €	544 017 €
23 - Immobilisations en cours	912 764 €	722 824 €	318 884 €
27 - Immobilisations financières	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	2 041 883 €	3 010 903 €	1 275 450 €
RESTES A REALISER	222 552 €		668 574 €

001 - Excédent reporté	- €	751 446 €	751 446 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immos	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	658 140 €	796 274 €	684 668 €
041 - Opérations d'ordre section invst	47 780 €	65 000 €	43 412 €
10 - Dotations	241 832 €	318 894 €	140 841 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté	620 000 €	- €	- €
13 - Subventions d'équipement perçues	25 578 €	235 889 €	41 622 €
16 - Emprunts et dettes	1 200 000 €	842 400 €	- €
TOTAL RECETTES	2 793 330 €	3 009 903 €	1 661 989 €
RESULTAT	751 446 €	- 1 000 €	386 539 €
RESTES A REALISER	- €		898 076 €



■ Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



En investissement, les principales dépenses des chapitres 21 et 23 sont les suivantes :

Chapitre 21

- Achat véhicules : 94 800 €
- Achat bennes amovibles, colonnes et bacs roulants : 292 208 €
- Barriérage et badges déchèteries : 104 801 €
- Mise en place de la vidéosurveillance dans les déchèteries de Melle, Mougon et Chef-Boutonne : 45 039 €

Chapitre 23

- La déchetterie de Lezay : 20 248 €
- La déchetterie de Melle : 64 700 €
- Colonnes enterrées : 200 700 €
- Réalisation des plateformes : 32 000 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



■ Fonctionnement

SPAC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	981 978,30 €	1 122 535,00 €	1 042 542,77 €
012 - Charges de personnel	1 203 713,06 €	1 305 722,11 €	1 242 192,68 €
014 - Atténuation de produits	175 380,00 €	246 780,00 €	184 418,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 511,36 €	920 572,35 €	21 147,53 €
66 - Charges financières	201 698,87 €	257 442,18 €	235 362,73 €
67 - Charges exceptionnelles	12 266,29 €	36 500,00 €	24 390,51 €
68 - Provision pour risques et charges	8 704,00 €	3 121,00 €	3 121,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 084,46 €	1 292 000,00 €	1 282 039,94 €
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	3 860 336,34 €	5 184 672,64 €	4 035 215,16 €

SPAC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	919 554,11 €	821 985,19 €	821 985,19 €
013 - Atténuation de charges	761,52 €	- €	1 510,76 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	468 739,02 €	466 200,00 €	430 481,35 €
70 - Produits des services	3 202 377,72 €	3 856 781,00 €	3 678 468,68 €
74 - Subventions et participations	2 973,15 €	- €	19 762,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 261,07 €	8 000,00 €	16 544,75 €
77 - Produits exceptionnels	66 867,77 €	31 706,45 €	47 826,42 €
78 - reprise sur provisions	5 787,17 €	- €	- €
TOTAL RECETTES	4 682 321,53 €	5 184 672,64 €	5 016 579,15 €
RESULTAT	821 985,19 €	- €	981 363,99 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

SPAC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté	- €	- €	- €
10 - Dotations	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	565 907,37 €	1 750 255,00 €	1 339 048,49 €
20 - Immobilisations incorporelles	151 788,91 €	535 814,69 €	198 339,98 €
21 - Immobilisations corporelles	318 115,06 €	534 138,35 €	232 581,85 €
23 - Immobilisations en cours	1 215 589,96 €	1 990 504,91 €	1 326 268,71 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	468 739,02 €	466 200,00 €	430 481,35 €
041 - Opérations d'ordre section invst	35 285,40 €	307 000,00 €	55 766,30 €
TOTAL DEPENSES	2 755 425,72 €	5 583 912,95 €	3 582 486,68 €
RESTES A REALISER	275 231,79 €		337 377,12 €

SPAC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Excédent reporté	1 162 936,91 €	1 226 949,01 €	1 226 949,01 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 084,46 €	1 292 000,00 €	1 282 039,94 €
041 - Opérations d'ordre section invst	35 285,40 €	307 000,00 €	55 766,30 €
10 - Dotations	8 921,22 €	9 191,57 €	9 191,57 €
13 - Subventions d'équipement perçues	611 146,74 €	423 815,00 €	298 879,18 €
16 - Emprunts et dettes	900 000,00 €	2 324 957,37 €	1 770 000,00 €
TOTAL RECETTES	3 982 374,73 €	5 583 912,95 €	4 642 826,00 €
RESULTAT	1 226 949,01 €	- €	1 060 339,32 €
RESTES A REALISER	- €		187 476,50 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Les principales opérations au chapitre 23 sont :

- Travaux STEP Sauzé-Vaussais : 680 202 €
- Travaux assainissement à ROM (fouilles): 118 760 €
- Mise en place de la télégestion : 247 130 €
- Travaux réseaux à La Mothe : 130 600 €
- Travaux réseaux à Lezay : 137 980 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



■ Fonctionnement

SPANC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	176 076,51 €	249 467,00 €	206 762,43 €
012 - Charges de personnel	191 806,30 €	227 000,00 €	227 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	999,38 €	298 751,90 €	625,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 274,75 €	10 500,00 €	8 869,25 €
68 - Provision pour risques et charges	1 854,00 €	107,00 €	107,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 608,19 €	1 200,00 €	1 065,00 €
023 - Virement section d'investissement	- €	33 800,00 €	- €
TOTAL DEPENSES	375 619,13 €	820 825,90 €	444 428,68 €

SPANC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	- €	236 829,90 €	236 829,90 €
70 - Produits des services	281 760,79 €	353 996,00 €	373 993,67 €
74 - Subventions et participations	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	281 760,75 €	230 000,00 €	177 020,90 €
78 - Reprise sur provisions	531,91 €	- €	- €
TOTAL RECETTES	564 053,45 €	820 825,90 €	787 844,47 €
RESULTAT	188 434,32 €	- €	343 415,79 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



SPANC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
21 - Immobilisations corporelles	1 126,33 €	69 481,24 €	29 362,30 €
TOTAL DEPENSES	1 126,33 €	69 481,24 €	29 362,30 €
RESTES A REALISER	- €		- €

La dépense au chapitre 21 concerne l'achat d'un véhicule.

SPANC	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Excédent reporté	- €	34 481,24 €	34 481,24 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	33 800,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 608,19 €	1 200,00 €	1 065,00 €
TOTAL RECETTES	1 608,19 €	69 481,24 €	35 546,24 €
RESULTAT	481,86 €	- €	6 183,94 €
RESTES A REALISER	- €		- €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PHOTOVOLTAIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Déficit reporté	-	-	-
011 - Charges à caractère général	72,96 €	2 414,00 €	908,75 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	500,00 €	500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	6 556,52 €	- €
66 - Charges financières	248,80 €	209,38 €	204,46 €
69 - Impôts	358,00 €	500,00 €	197,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 280,00 €	2 972,84 €
TOTAL DEPENSES	4 590,10 €	13 459,90 €	4 783,05 €

PHOTOVOLTAIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	6 329,56 €	7 639,90 €	7 639,90 €
013 - Atténuation de charges	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 320,00 €	1 317,00 €
70 - Produits des services	4 583,44 €	4 500,00 €	5 086,88 €
TOTAL RECETTES	12 230,00 €	13 459,90 €	14 043,78 €
RESULTAT	7 639,90 €	- €	9 260,73 €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PHOTOVOLTAIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
16 - Emprunts et dettes	1 953,32 €	1 960,00 €	1 953,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 808,57 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 320,00 €	1 317,00 €
041 - Opérations d'ordre section invst	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	3 270,32 €	6 088,57 €	3 270,32 €
RESTES A REALISER	- €		

PHOTOVOLTAIQUE	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Excédent reporté	2 668,55 €	2 808,57 €	2 808,57 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 280,00 €	2 972,84 €
TOTAL RECETTES	6 078,89 €	6 088,57 €	5 781,41 €
RESULTAT	2 808,57 €	- €	2 511,09 €
RESTES A REALISER	- €		

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



RESEAU DE CHALEUR	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Déficit reporté	129 534,10 €	218 463,73 €	218 463,73 €
011 - Charges à caractère général	325 160,49 €	410 494,00 €	383 824,02 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 622,00 €	39 621,23 €
65 - Autres charges de gestion courante	371,59 €	1 500,00 €	636,11 €
66 - Charges financières	4 895,25 €	4 268,83 €	4 243,29 €
67 - Charges exceptionnelles	1 603,18 €	51 898,32 €	51 011,97 €
68 - Provision pour risques et charges	101,00 €	- €	- €
TOTAL	501 286,84 €	726 246,88 €	697 800,35 €

RESEAU DE CHALEUR	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
70 - Produits des services	266 280,31 €	317 369,00 €	238 623,56 €
77 - Produits exceptionnels	942,09 €	393 512,88 €	- €
78 - reprise sur provisions	235,71 €	- €	- €
TOTAL	282 823,11 €	726 246,88 €	253 988,56 €
RESULTAT	- 218 463,73 €	- €	- 443 811,79 €

Les dépenses réalisées au chapitre 011 se répartissent ainsi :

- Exploitation : 263 000 €
- Réparations et pannes : 120 500 €

Ainsi, le déficit sur ce budget annexe résulte des dysfonctionnements techniques.

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



RESEAU DE CHALEUR	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
001 - Déficit reporté	243 065,98 €	260 929,59 €	260 929,59 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
16 - Emprunts et dettes	31 719,84 €	32 450,00 €	32 370,04 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 400,00 €	- €	- €
21- Immobilisations corporelles	- €	302 900,00 €	237 195,56 €
TOTAL	300 550,82 €	611 644,59 €	545 860,19 €
RESTES A REALISER	- €		24 342,40 €

RESEAU DE CHALEUR	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 622,00 €	39 621,23 €
16 - Emprunts et dettes - Renégociation	- €	572 022,59 €	- €
TOTAL	39 621,23 €	611 644,59 €	39 621,23 €
RESULTAT	- 260 929,59 €	- €	- 506 238,96 €
RESTES A REALISER	- €		- €

Compte administratif 2025 - Présentation générale

■ Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



GEMAPI	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
012 - Charges de personnel	6 552,00 €	8 905,00 €	8 905,00 €
014 - Atténuation de produits	9 885,00 €	12 611,00 €	12 611,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	488 132,35 €	524 047,47 €	522 029,12 €
TOTAL	505 769,35 €	546 763,47 €	544 745,12 €

GEMAPI	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	9 019,82 €	6 623,47 €	6 623,47 €
73 - Recettes fiscales	488 929,00 €	525 696,00 €	528 420,00 €
74 - Subventions et participations	14 444,00 €	14 444,00 €	14 444,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	516,99 €
TOTAL	512 392,82 €	546 763,47 €	550 004,46 €
RESULTAT	6 623,47 €	- €	5 259,34 €

11. Compte administratif 2025 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	34 752 999,87 €	36 839 423,82 €	2 086 423,95 €
INVESTISSEMENT	9 387 814,44 €	11 770 914,64 €	2 383 100,20 €

12. Compte administratif 2025- Budget annexe zones d'activités

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe zones d'activités de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :**

BUDGET ZONES D'ACTIVITES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 931 990,93 €	4 941 018,12 €	9 027,19 €
INVESTISSEMENT	4 853 286,66 €	4 485 514,08 €	-367 772,58 €

13. Compte administratif 2025– Budget annexe patrimoine économique

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :**

BUDGET PATRIMOINE ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	388 387,95 €	421 755,90 €	33 367,95 €
INVESTISSEMENT	215 710,43 €	252 613,85 €	36 903,42 €

14. Compte administratif 2025– Budget annexe TEOM

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :**

BUDGET TEOM	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 980 829,27 €	9 060 774,26 €	79 944,99 €
INVESTISSEMENT	1 275 449,93 €	910 542,12 €	-364 907,81 €

15. Compte administratif 2025– Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	4 035 215,16 €	4 194 593,96 €	159 378,80 €
INVESTISSEMENT	3 582 486,68 €	3 415 876,99 €	-166 609,69 €

16. Compte administratif 2025– Budget annexe assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	444 428,68 €	551 014,57 €	106 585,89 €
INVESTISSEMENT	29 362,30 €	1 065,00 €	-28 297,30 €

17. Compte administratif 2025– Budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	4 783,05 €	6 403,88 €	1 620,83 €
INVESTISSEMENT	3 270,32 €	2 972,84 €	-297,48 €

18. Compte administratif 2025– Budget annexe réseau de chaleur

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2025 du budget annexe réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	479 336,62 €	253 988,56 €	-225 348,06 €
INVESTISSEMENT	284 930,60 €	39 621,23 €	-245 309,37 €

19. Compte administratif 2025– Budget annexe GEMAPI

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2025 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :**

BUDGET GEMAPI	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	544 745,12 €	543 380,99 €	-1 364,13 €
INVESTISSEMENT	-	-	-

Budget primitif 2026 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Présentation générale

- **Fonctionnement**

⇒ Excédent 2025 = 2 086 424 €

Résultat cumulé antérieur => 3 262 389 €

Résultat cumulé réel : 5 348 813 €

- **Investissement**

⇒ Excédent 2025 = 2 383 100 €

Résultat cumulé antérieur => - 1 110 046 €

Résultat cumulé réel : 1 273 055 €

Restes à réaliser 2025 : Solde net de – 264 431 €

Au regard des simulations fiscales réalisées, la proposition est la suivante (conservation des taux 2025) :

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,43%	23,43%
Taxe sur le foncier bâti	12,56%	12,56%
Taxe sur le foncier non bâti	37,08%	37,08%
Cotisation foncière des entreprises	27,58%	27,58%

L'indice de revalorisation Insee de novembre 2025 prévoit une évolution des valeurs locatives de + 0,8% pour l'année 2026.

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

AE/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP /REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2026	Ulérieurs
AE 2022-01- ETUDE FILIERE CHANVRE	BP 2025	2024	DEP	150 808,00	115 312,24	35 495,76	
		2024	REC	129 333,00	64 666,50	64 666,50	
	BP 2026	2024	DEP	150 808,00	93 691,90	46 000,00	11 116,10
		2024	REC	124 117,74	44 666,50	17 392,37	62 058,87

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	BP 2025	2020	DEP	558 062,70	476 857,70	81 205,00
		2020	REC	452 305,03	277 649,50	174 655,53
	BP 2026	2020	DEP	536 077,70	402 017,84	134 059,86
		2020	REC	440 670,05	319 858,69	120 811,36

PROG.	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2026	Uterieurs
17062 - GYMNASE BRIOUX	BP 2025	2020	DEP	6 532 913,32	5 881 867,08	651 046,24	
		2020	REC	2 811 240,01	1 903 880,65	907 359,36	
	BP 2026	2020	DEP	6 492 041,02	5 278 927,85	1 213 113,17	
		2020	REC	3 142 846,55	1 250 327,35	1 367 519,20	525 000,00

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026
AP 2022-01 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	DM SEPT	2022	DEP	873 222,40	873 222,40	
		2022	REC	731 765,73	731 765,73	
	BP 2026	2022	DEP	844 276,54	844 276,54	
		2022	REC	744 548,12	383 465,18	361 082,94

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026
AP2023-01 TRAVAUX ECOLIS	BP 2025	2023	DEP	1 071 000,00	1 071 000,00	0,00
	BP 2026	2023	DEP	1 329 666,62	970 666,62	359 000,00

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026
AP 2024-01 - INFRASTRUCTURE DU RESEAU	BP 2025	2024	DEP	131 000,00	101 342,39	29 657,61
		2024	REC	20 314,00	6 831,00	13 483,00
	BP 2026	2024	DEP	131 000,00	92 116,45	38 883,55
		2024	REC	15 078,37	9 078,37	6 000,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026	ULTERIEURS
AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES	BP 2025	2024	DEP	233 959,82	123 487,82	58 257,60	52 214,40
		2024	REC	35 666,31	19 261,22	8 651,25	7 753,84
	BP 2026	2024	DEP	231 488,52	121 016,52	58 257,60	52 214,40
		2024	REC	87 829,07	19 707,24	30 000,00	38 121,83

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026	ULTERIEURS
AP 2025-01 - AMELIORATION DE L'HABITAT	BP 2025	2025	DEP	1 490 000,00	170 000,00	440 000,00	880 000,00
		2025	REC	0,00			
	BP 2026	2025	DEP	1 936 100,00		362 600,00	1 573 500,00
		2025	REC	110 625,00		110 625,00	

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026	ULTERIEURS
AP 2025-02- RENOUELEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE	BP 2025	2025	DEP	90 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	BP 2026	2025	DEP	90 000,00	5 785,68	30 000,00	54 214,32

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					ANTERIEURS	2026	ULTERIEURS
AP 2025-05-CONSTRUCTION UNITE DE PRODUCTION INTERCOMMUNAUTAIRE	BP 2025	2025	DEP	2 865 240,00	1 200,00	192 480,00	2 671 560,00
	BP 2026	2025	DEP	2 865 240,00	0,00	193 680,00	2 671 560,00



BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal –Equilibre général

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Fonctionnement**

⇒ 40 020 268 €

Comme pour l'exercice précédent, les directions ont retravaillé leur préparation budgétaire pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement.

- **Investissement (avec RAR)**

⇒ 8 851 339 €

Virement de la section de fonctionnement => 2 086 000 €

Emprunt pour équilibre => 900 000 € (amélioration de l'habitat, unité de production intercommunal et travaux sur le bâti communautaire)

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Dépenses de fonctionnement

Focus chapitre 011

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Ce chapitre se décompose ainsi :

- Mesures reconductibles : 6 227 260 €, soit 5 992 260 € pacte territorial déduit (235 000 €). Cela représente **une évolution de – 0.58% par rapport au CA 2025 à périmètre constant** et montre la maîtrise de ces dépenses par les services.
- 332 708 € de mesures validées ou qui s'imposent de manière réglementaire dont :
 - 150 000 € au titre de la mission mobilité (et recettes de 89 000 €)
 - 65 000 € de reprise des baignoires de la gendarmerie de Melle, avec une indemnisation de la garantie dommage ouvrage du même montant.
- Une enveloppe de 80 000 € pour des projets nouveaux (soumis à validation préalable des élus).

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal –Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026



ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
011 - Charges à caractère général	5 821 548,95 €	6 583 975 €	6 263 436 €	6 639 747 €
012 - Charges de personnel	15 985 280,14 €	16 296 680 €	16 272 849 €	16 538 030 €
014 - Atténuation de produits	7 644 932,85 €	7 009 928 €	7 008 923 €	6 997 928 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 261 511,65 €	6 706 196 €	2 531 662 €	7 807 877 €
66 - Charges financières	403 883,80 €	490 538 €	434 942 €	434 955 €
67 - Charges exceptionnelles	3 575,63 €	10 000 €	6 098 €	8 000 €
68 - Dotation aux provisions	10 287,00 €	1 909 €	1 909 €	5 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 654 619,04 €	1 949 928 €	2 233 181 €	1 588 731 €
023 - Virement section d'investissement	- €	792 169 €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL	33 785 639 €	39 841 323 €	34 753 000 €	40 020 268 €

Le chapitre 65 est constitué en partie de la « réserve » à hauteur de 4 813 255 € (excédent reporté de 3 262 813 € + excédent de 1 550 442 € sur prévision budgétaire 2026). Une subvention d'équilibre pour le budget réseau de chaleur est inscrite à hauteur de 533 K€.

Sans la « réserve », le budget de fonctionnement 2026 présente une évolution de + 1,3 % par rapport au CA 2025.

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
002 - Excédent reporté	3 261 431 €	3 262 389 €	3 262 389 €	3 262 813 €
013 - Atténuation de charges	261 428 €	161 000 €	240 176 €	190 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	438 648 €	593 350 €	577 767 €	569 500 €
70 - Produits des services	3 477 495 €	3 623 537 €	3 596 152 €	3 965 017 €
73 - Recettes fiscales	24 646 335 €	11 073 587 €	11 292 524 €	11 158 785 €
731 - Recettes fiscales	- €	13 661 485 €	13 560 399 €	13 858 206 €
74 - Subventions et participations	5 949 818 €	5 986 111 €	5 923 948 €	5 160 859 €
75 - Autres produits de gestion courante	831 412 €	740 547 €	856 511 €	830 876 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	16 008 €	- €	416 398 €	- €
78 - Reprise de provision	722 455 €	739 317 €	375 548 €	1 024 211 €
TOTAL	39 605 028 €	39 841 323 €	40 101 813 €	40 020 268 €
RESULTAT	5 819 389 €	- €	5 348 813 €	- €

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Dépenses :**

- CHAP 012 : Suppression de 4 postes dans les effectifs (- 220 000 €) ; reprise SMA Mougon à partir de septembre 2026 (+ 1100 000 €) ; hausse de 3 points CNRACL (198 000 €) ; GVT (75 000 €) ; (projection mutuelle et prévoyance : 70 000 €)
- CHAP 65 : 1 820 000€ de subventions aux associations. Taxe de séjour : 80 000 €. Subvention d'équilibre au budget annexe réseau de chaleur : 533 000 €

- **Recettes :**

- CHAP 70 : Les cantines et PEEJ représentent presque la moitié des recettes de ce chapitre
- CHAP 73/731 :
 - Fiscalité à hauteur de 11 460 000 € (+ 0,8% valeurs locatives)
 - TASCOT : 518 000 € (Coefficient à 1,20 – dernière année possible d'augmentation)
 - IFR : 1 650 000 €
 - FPIC : 686 000 € (-6% comme les deux exercices précédents)
 - TVA compensation TH : 8 785 000 €
 - CVAE : 1 638 000 €
- *Pas d'augmentation des taux de fiscalité ménage pour la 8^{ème} année consécutive*
- CHAP 78 : Reprise de provision sur projet de territoire : 1 024 000 € dont 167 000 € pour des subventions en fonctionnement et 857 000 € pour subventionner des projets d'investissement.

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
001 - Déficit reporté	- €	1 110 046 €	1 110 046 €	- €
10 - Fonds propres	- €	- €	- €	- €
13 - Subv équipement	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	1 122 351 €	1 433 526 €	1 416 298 €	1 361 850 €
20 - Immobilisations incorporelles	679 944 €	1 411 633 €	937 953 €	1 051 796 €
204 - Subventions d'équipement versées	158 851 €	609 878 €	99 827 €	1 205 183 €
21 - Immobilisations corporelles	1 542 960 €	2 820 358 €	2 238 378 €	2 259 532 €
23 - Immobilisations en cours	1 704 363 €	4 054 432 €	3 418 806 €	1 871 964 €
27 - Autres immobilisations financières	260 €	400 000 €	400 000 €	- €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	438 648 €	593 350 €	577 767 €	569 500 €
041 - Opérations d'ordre section invst	196 540 €	760 415 €	298 785 €	531 515 €
TOTAL	5 843 917 €	13 193 638 €	10 497 860 €	8 851 339 €
RESTES A REALISER	564 326 €		308 921 €	

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles : 651 795 € (hors RAR)

- Ingénierie amélioration de l'habitat : 166 500 €
- Maîtrise d'œuvre gymnase de Brioux-sur-Boutonne : 145 000 €
- Élaboration PLUi-H : 134 000 €
- Unité de production intercommunal : 130 000 €

CHAPITRE 204 – Subventions d'équipements versées : 1 205 182 €

- Aide aux propriétaires amélioration de l'habitat : 195 000 €
- Projet de territoire – participations aux communes et associations : 856 970 €
- Aide économique agricole et investissement SPRINT : 112 936 €

CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles : 1 459 532 € (hors RAR)

- Infrastructure réseaux : 38 884 €
- Renouvellement matériel informatique : 30 000 €
- Mobilier et matériel divers : 388 250 €
- Travaux bâtiments communautaires : 807 000 € dont prévus dans les écoles 359 000 €
- Achat de véhicules : 195 000 €

▪ CHAPITRE 23 – Travaux en cours : 1 186 038 € (AP/CP)

BP 2026 – Budget principal- Présentation générale

BP 2026 – Budget principal – Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
001 - Excédent reporté	202 485 €	- €	- €	1 273 055 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	792 169 €	- €	- €
024 - Produit des cessions d'actif	- €	346 500 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 654 619 €	1 949 928 €	2 233 181 €	1 588 731 €
041 - Opérations d'ordre section invst	196 540 €	760 415 €	298 785 €	531 515 €
10 - Dotations - FCTVA	451 352 €	964 590 €	1 065 863 €	77 282 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté	1 493 000 €	2 557 000 €	2 557 000 €	2 086 000 €
13 - Subventions d'équipement perçues	734 018 €	1 457 037 €	549 080 €	1 994 756 €
16 - Emprunts et dettes	1 857 €	4 366 000 €	4 367 006 €	900 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
27 - Immobilisations financières	- €	- €	700 000 €	400 000 €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 733 871 €	13 193 638 €	11 770 915 €	8 851 339,02 €
RESULTAT	- 1 110 046 €	- €	1 273 055 €	- €
RESTES A REALISER	64 491 €		44 491 €	



CHAPITRE 10 – Dotations et apports : 2 163 282 €

- Reliquat du FCTVA de 2025 pour un montant de 77 282 €
- Pas de FCTVA sur 2026.
- Excédent de fonctionnement 2025 : 2 086 000 (correspondant au résultat de fonctionnement de l'exercice 2025)

CHAPITRE 13 – Subventions d'équipement : 1 994 756 € (hors RAR)

- RH – FIPHFP : 8 000 €
- AP – PLUi-H : 115 811 €
- AP – ZONES HUMIDES : 359 800 €
- AP – GYMNASSE DE BRIOUX : 1 342 519 €
- AP- INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRES PISCINES : 30 000 €
- AP – AMELIORATION DE L'HABITAT : 110 625 €
- SIEDS ECOLES : 28 000 €

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes : 900 000 €

- Projets d'emprunts : 900 000 € correspondant au besoin de financement de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat, de l'unité de production intercommunal et des travaux menés sur le bâti communautaire.

20. Affectation des résultats 2025 - Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget principal comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 5 348 813,26 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
2 086 000 €	3 262 813,26 €

21. Taux 2026 des taxes du budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER** les taux des taxes des ménages et la cotisation foncière des entreprises 2026 ainsi que présentés.

22. Modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage et le montant des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations d'engagement tels que présentées.

23. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage et le montant des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

24. Budgets primitifs 2026 - Budget principal

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget principal 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Présentation générale

BP 2026 – Budget annexe TEOM- Présentation générale

Affectation des résultats – Budget annexe TEOM

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Fonctionnement**

⇒ Résultat 2025 = 79 945 €

Résultat cumulé antérieur => 471 247 €

Résultat cumulé réel : 551 192 €

- ~~**Investissement**~~

⇒ résultat 2025 = - 364 908 €

Résultat cumulé antérieur => 751 446 €

Résultat cumulé réel : 386 539 €

Restes à réaliser 2024 : Solde net de 229 502 €

BP 2026 – Budget annexe TEOM - Présentation générale

■ Prospective 2026-2029

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



BUDGET TEOM	Prospective				
	2025	2026	2027	2028	2029
Total des recettes de fonctionnement	9 060 743	9 116 230	9 184 414	9 425 943	9 532 275
Total des dépenses de fonctionnement	8 980 830	9 384 013	9 521 904	9 629 278	9 745 938
Résultat de fonctionnement	79 913	- 267 783	- 337 490	- 203 334	- 213 663
Epargne brute	654 495	377 419	337 922	506 949	533 234
% CAF	7,31%	4,19%	3,73%	5,45%	5,67%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	249 222	328 300	364 861	364 965	303 463
Epargne nette	405 273	49 119	- 26 939	141 984	229 771
Total des recettes d'investissement	1 829 668	2 567 071	1 308 763	1 216 128	957 715
Total des dépenses d'investissement	1 934 922	3 082 000	1 495 271	964 411	907 881
Résultat invest	- 105 254	- 514 929	- 186 508	251 718	49 834

Une problématique structurelle :

- Les tonnages diminuent mais les tarifs du SMITED augmentent.
- Dépendance aux cours de revente de matériaux.
- Absence de visibilité sur le traitement (Unitri, PCMB).
- Hausse des charges non compensée par les ressources (évolution des bases fiscales insuffisante).

Conclusion :

Les résultats antérieurs et l'évolution des bases fiscales ne permettent plus à ce budget d'absorber l'augmentation des coûts, ni de répondre aux enjeux. L'excédent de clôture de fonctionnement en 2025 est réalisé grâce à la subvention du projet de territoire et la prospective met en exergue les problématiques d'ordre structurel sur les exercices suivants.

- Au regard des simulations fiscales réalisées, des besoins budgétaires et de l'avis formulé par la commission finances, il est proposé d'ajuster le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2026 comme suit :

TAXE	Taux 2025	Taux 2026	Evolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	16,48 %	16,81%	+0,33 point (+2,0 %)

La hausse des valeurs locatives de 0,8 % apporte une recette supplémentaire de 53 K€.

Une hausse de 2% du taux de la TEOM, passant de 16,48 % à 16,81%, permet de générer une recette supplémentaire de 135 256 € pour l'exercice 2026.

BP 2026 – Budget annexe TEOM- Présentation générale

AE/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Ulérieurs	2026	Antérieurs
AE 2024-02 ACQUISITION COMPOSTEURS	BP 2025	2024	DEP	786 485,36	328 205,36	458 280,00	
		2024	REC	75 000,00	37 500,00	37 500,00	
	BP 2026	2024	DEP	786 485,36	327 061,92	192 010,00	267 413,44
		2024	REC	56 250,00	28 125,00		28 125,00

BP 2026 – Budget annexe TEOM- Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2026	Ulérieurs
AP2023-03 FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES	BP 2025	2023	DEP	1 149 206,55	370 226,55	238 907,00	540 073,00
		2023	REC	711 085,00	216 284,00	149 747,50	345 053,50
	BP 2026	2023	DEP	936 626,55	274 195,41	166 400,00	496 031,14
		2023	REC	616 484,00	40 667,36	90 075,41	485 741,23

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2026	Ulérieurs
AP2025-04 REALISATION DE PLATEFORMES	BP 2025	2025	DEP	297 285,28	90 280,00	117 172,80	89 832,48
	BP 2026	2025	DEP	245 089,80	32 677,32	85 700,00	126 712,48

- **Fonctionnement**

⇒ 9 775 575 €

- **Investissement (avec RAR)**

⇒ 2 649 860€

Emprunt pour équilibre => 1 159 000 € (véhicules 618 000 € ; équilibre 541 000 €)

BP 2026 – Budget annexe TEOM- Présentation générale

BP 2026 – Budget annexe TEOM – Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
011 - Charges à caractère général	2 416 776 €	2 567 781 €	2 521 627 €	2 539 050 €
012 - Charges de personnel	2 945 783 €	3 038 200 €	3 036 882 €	3 112 570 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	658 140 €	796 274 €	684 668 €	754 402 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 231 253 €	2 907 088 €	2 689 486 €	3 308 925 €
66 - Charges financières	33 845 €	50 278 €	48 027 €	54 628 €
67 - Charges exceptionnelles	400 €	1 000 €	141 €	1 000 €
68 - Provision pour risques et charges	2 453 €	- €	- €	5 000 €
023 - Virement section d'investissement	- €	1 000 €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	8 288 650 €	9 361 621 €	8 980 829 €	9 775 575 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
002 - Excédent reporté	662 997 €	471 247 €	471 247 €	551 192 €
013 - Atténuation de charges	73 803 €	31 000 €	31 565 €	40 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	49 012 €	86 828 €	80 650 €	90 200 €
70 - Produits des services	485 401 €	828 500 €	643 757 €	841 400 €
731 - Recettes fiscales	6 545 927 €	6 675 856 €	6 709 144 €	6 898 073 €
74 - Subventions et participations	911 486 €	1 261 191 €	1 290 637 €	1 319 710 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 599 €	7 000 €	275 445 €	35 000 €
77 - Produits exceptionnels	24 998 €	- €	25 037 €	- €
78 - Reprises sur provisions	1 675 €	- €	4 539 €	- €
TOTAL RECETTES	8 759 897 €	9 361 621 €	9 532 021 €	9 775 575 €
RESULTAT	471 247 €	- €	551 192 €	- €

BP 2026 – Budget annexe TEOM - Présentation générale

BP 2026 – Budget annexe TEOM –Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Dépenses :**

- Chapitre 011 - 2 539 000 € : contrats et prestations de service (dont Unitri), remboursement du carburant et des locaux du SIVU au budget principal, entretien des véhicules, locations d'engins, fluides.

- Chapitre 012 – 3 112 600 € : 3 points CNRACL : 35 000 € ; recours intérim 350 000 € (un travail d'optimisation sera conduit en 2026) ; remboursement au budget principal des frais de personnel (fonctions support) : 350 000 €.

- Chapitre 65 – 2 907 088 € : participation SMITED 2 757 000 €. Le coût à la tonne s'élève à 262 € HT pour 2026, contre 225 € HT en 2025 et 182 € HT en 2024.

- **Recettes :**

- Chapitre 70 – 841 400 € dont vente de matériaux : 407 000 €, redevance spéciale : 401 000 €

- Chapitre 731 – Recettes fiscales : 6 898 073 €

- Chapitre 74 – 1 319 710€ : principalement subventions des éco-organismes au titre des actions mises en place par la collectivité.

BP 2026 – Budget annexe TEOM - Présentation générale

BP 2026 – Budget annexe TEOM – Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
001 - Déficit reporté	266 389 €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	49 012 €	86 828 €	80 650 €	90 200 €
041 - Opérations d'ordre section invst	47 780 €	65 000 €	43 412 €	88 000 €
13 - Subventions d'investissement reçues	4 919 €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	334 455 €	249 818 €	249 222 €	328 300 €
20 - Immobilisations incorporelles	74 263 €	70 451 €	25 174 €	28 330 €
204 - Subventions d'équipement	9 927 €	47 500 €	14 091 €	68 500 €
21 - Immobilisations corporelles	342 374 €	1 768 482 €	544 017 €	1 789 130 €
23 - Immobilisations en cours	912 764 €	722 824 €	318 884 €	257 400 €
27 - Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL	2 041 883 €	3 010 903 €	1 275 450 €	2 649 860 €
RESTES A REALISER	222 552 €		668 574 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
TEOM	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	PROPOSITIONS 2026
001 - Excédent reporté	- €	751 446 €	751 446 €	386 539 €
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immos	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	658 140 €	796 274 €	684 668 €	754 402 €
041 - Opérations d'ordre section invst	47 780 €	65 000 €	43 412 €	88 000 €
10 - Dotations	241 832 €	318 894 €	140 841 €	41 375 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté	620 000 €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'équipement perçues	25 578 €	235 889 €	41 622 €	220 743 €
16 - Emprunts et dettes	1 200 000 €	842 400 €	- €	1 158 801 €
TOTAL	2 793 330 €	3 009 903 €	1 661 989 €	2 649 860 €
RESULTAT	751 446 €	- 1 000 €	386 539 €	- €
RESTES A REALISER	- €		898 076 €	

CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles : 28 330€ (hors RAR)

CHAPITRE 204 – Subventions d'équipements versées : 68 500 €

CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles : 1 789 130 € (hors RAR)

- Flotte de véhicules : 1 068 000 €
- La vidéo protection de la déchèterie de Celles sur Belle : 15 000 €
- Les travaux de mises aux normes des déchèteries : 100 000 €
- Les travaux de toiture du bâtiment administratif Beausoleil : 130 000 €
- Achats matériels divers : 415 000 €

CHAPITRE 23 – Travaux en cours : 257 400 € (AP/CP)

- Travaux pour les plateformes en béton et les colonnes enterrées

BP 2026 – Budget annexe TEOM - Présentation générale

BP 2026 – Budget annexe TEOM – Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



CHAPITRE 10 – Dotations et apports : 41 375 €

- Reliquat du FCTVA de 2025 pour un montant de 41 375 €
- Pas de FCTVA sur 2026.

CHAPITRE 13 – Subventions d'équipement : 217 243 € (hors RAR)

Libellé	Montant
AP – FOURNITURE ET COLONNES ENTERREES	78 700 €
SUBVENTION DIVERSES (projet tri hors foyer)	107 290 €
SUBVENTION DIVERSES (Projet caissons réemploi)	31 253 €
	217 243 €

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes : 1 158 801 €

- Emprunt prévisionnel : 618 000 € pour la flotte de véhicules
- Emprunt d'équilibre : 540 801 €

25. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe TEOM comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 551 191,55 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	551 191,55 €

26. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Considérant l'avis favorable de la commission des finances de consentir une hausse de +2,00% ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **FIXER le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 ainsi que présenté.**

27. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage et le montant des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

28. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage et le montant des crédits de paiement en dépenses et recettes de l'autorisation d'engagement tels que présentée.

29. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe taxe ordures ménagères (TEOM)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget annexe TEOM 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Excédent 2025 = 33 368 €

Résultat cumulé antérieur => 126 €

Résultat cumulé réel : 33 494 €

■ Investissement

⇒ Excédent 2025 = 36 903 €

Résultat cumulé antérieur => 192 518 €

Résultat cumulé réel : 229 421 €

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Le service de gestion comptable de Melle a présenté l'état des restes depuis plus de 2 ans. Il est demandé à la communauté de communes de prévoir une provision représentant 15% de ces impayés.

La somme à provisionner sur l'exercice 2026 est de 343,21 €.

BP 2026 – Budget annexe patrimoine économique - Présentation

BP 2026– Budget annexe patrimoine économique – Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
011 - Charges à caractère général	156 898,00 €	131 261,78 €	166 110,00 €	118 970,36 €	157 451,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	282 130,00 €	278 947,69 €	256 479,00 €	251 451,85 €	238 606,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	3 012,52 €	42 829,76 €	449,31 €	46 141,12 €
66 - Charges financières	20 911,95 €	20 286,27 €	20 301,05 €	17 018,43 €	14 590,35 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	261,60 €	1 000,00 €	120,00 €	1 000,00 €
68 - Provision pour risques et charges	664,00 €	664,00 €	378,00 €	378,00 €	850,00 €
TOTAL	490 603,95 €	434 433,86 €	487 097,81 €	388 387,95 €	458 638,47 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
002 - Excédent reporté			125,52 €	125,52 €	33 493,47 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	98 300,00 €	98 271,08 €	98 272,00 €	98 271,08 €	98 300,00 €
70 - Produits des services	26 400,00 €	33 342,16 €	40 930,00 €	29 204,97 €	38 388,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	316 034,76 €	277 147,85 €	347 770,29 €	294 279,85 €	288 457,00 €
75 - Subvention d'équilibre	49 869,19 €		- €	- €	
77 - Produits exceptionnels		25 575,38 €	- €	- €	
78 - Reprise de provision		222,91 €	- €	- €	
TOTAL	490 603,95 €	434 559,38 €	487 097,81 €	421 881,42 €	458 638,47 €
RESULTAT	- €	125,52 €	- €	33 493,47 €	- €

Ce budget s'équilibre seul pour l'exercice 2026, sans subvention du budget principal.

Il est prévu pour 2026 des travaux d'entretien sur un atelier relais et sur le local des notaires à Lezay.

BP 2026 – Budget annexe patrimoine économique - Présentation générale

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

BP 2026 – Budget annexe patrimoine économique – Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
001 - Déficit reporté			- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	98 300,00 €	98 271,08 €	98 272,00 €	98 271,08 €	98 300,00 €
16 - Emprunts et dettes	133 500,00 €	131 013,32 €	105 800,00 €	105 284,40 €	101 600,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00 €		100 000,00 €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	169 060,83 €	13 890,00 €	206 424,58 €	12 154,95 €	269 627,00 €
TOTAL	440 860,83 €	243 174,40 €	510 496,58 €	215 710,43 €	469 527,00 €
RESTES A REALISER		9 850,00 €		- €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
001 - Excédent reporté	155 730,83 €	155 730,83 €	192 517,58 €	192 517,58 €	229 421,00 €
024 - Produits de cessions d'immo			60 000,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	282 130,00 €	278 947,69 €	256 479,00 €	251 451,85 €	238 606,00 €
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté			- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes	3 000,00 €	1 013,46 €	1 500,00 €	1 162,00 €	1 500,00 €
TOTAL	440 860,83 €	435 691,98 €	510 496,58 €	445 131,43 €	469 527,00 €
RESULTAT	- €	192 517,58 €	- €	229 421,00 €	- €
RESTES A REALISER				- €	

30. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe patrimoine économique

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe patrimoine économique comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 33 493,47 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0,00 €	33 493,47 €

31. Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers - Budget annexe patrimoine économique

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 343,21 € et inscrire les crédits au budget annexe patrimoine économique 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

32. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe patrimoine économique

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe patrimoine économique 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Déficit 2025 = 225 348 €

Résultat cumulé antérieur => - 218 467 €

Résultat cumulé réel : - 443 812 €

■ Investissement

⇒ Déficit 2025 = 245 309 €

Résultat cumulé antérieur => - 260 930 €

Résultat cumulé réel : - 506 239 €

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Le service de gestion comptable de Melle a présenté l'état des restes depuis plus de 2 ans. Il est demandé à la communauté de communes de prévoir une provision représentant 15% de ces impayés.

La somme à provisionner sur l'exercice 2026 est de 147,84 €.

BP 2026 – Budget annexe réseau de chaleur- Présentation

BP 2026- Budget annexe réseau de chaleur - Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
002 - Déficit reporté	129 534,10 €	129 534,10 €	218 463,73 €	218 463,73 €	443 811,79 €
011 - Charges à caractère général	354 747,00 €	325 160,49 €	410 494,00 €	383 824,02 €	359 258,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 630,00 €	39 621,23 €	39 622,00 €	39 621,23 €	45 050,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	371,59 €	1 500,00 €	636,11 €	1 500,00 €
66 - Charges financières	4 930,59 €	4 895,25 €	4 268,83 €	4 243,29 €	3 667,05 €
67 - Charges exceptionnelles	1 800,00 €	1 603,18 €	51 898,32 €	51 011,97 €	- €
68 - Provision pour risques et charges	101,00 €	101,00 €	- €	- €	300,00 €
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	531 742,69 €	501 286,84 €	726 246,88 €	697 800,35 €	853 586,84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
002 - Excédent reporté	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 400,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
70 - Produits des services	371 094,00 €	266 280,31 €	317 369,00 €	238 623,56 €	304 730,00 €
77 - Produits exceptionnels	145 248,69 €	942,09 €	393 512,88 €	- €	533 491,84 €
78 - reprise sur provisions	- €	235,71 €	- €	- €	- €
TOTAL	531 742,69 €	282 823,11 €	726 246,88 €	253 988,56 €	853 586,84 €
RESULTAT	- €	- 218 463,73 €	- €	- 443 811,79 €	- €

Ce budget a besoin d'une subvention d'équilibre du budget principal de 533 K€.

BP 2026 – Budget annexe réseau de chaleur- Présentation

BP 2026- Budget annexe réseau de chaleur - Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



RESEAU DE CHALEUR	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
001 - Déficit reporté	243 065,98 €	243 065,98 €	260 929,59 €	260 929,59 €	506 238,96 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 400,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
16 - Emprunts et dettes	31 750,00 €	31 719,84 €	32 450,00 €	32 370,04 €	33 200,00 €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	46 400,00 €	10 400,00 €	- €	- €	- €
21- Immobilisations corporelles	23 500,00 €	- €	302 900,00 €	237 195,56 €	- €
TOTAL	360 115,98 €	300 550,82 €	611 644,59 €	545 860,19 €	554 803,96 €
RESTES A REALISER		- €		24 342,40 €	

RESEAU DE CHALEUR	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 630,00 €	39 621,23 €	39 622,00 €	39 621,23 €	45 050,00 €
10 - Dotations	- €	- €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'équipement perçues	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes - Renégociation	320 485,98 €	- €	572 022,59 €	- €	509 753,96 €
TOTAL	360 115,98 €	39 621,23 €	611 644,59 €	39 621,23 €	554 803,96 €
RESULTAT	- €	- 260 929,59 €	- €	- 506 238,96 €	- €
RESTES A REALISER		- €		- €	

Les dépenses et recettes liées au projet de réhabilitation du réseau de chaleur seront présentées ultérieurement en conseil communautaire après fiabilisation des dernières données.

33. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe réseau de chaleur

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe réseau de chaleur comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : - 443 811,79 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Déficit antérieur reporté
	- 443 811,79 €

34. Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers - Budget annexe réseaux de chaleur

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 147,84 € et inscrire les crédits au budget annexe réseau de chaleur 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

35. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe réseau de chaleur

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget annexe réseau de chaleur 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Excédent 2025 = 9 027 €

Résultat cumulé antérieur => 11 135 €

Résultat cumulé réel : 20 162 €

■ Investissement

⇒ Déficit 2025 = 367 773€

Résultat cumulé antérieur => - 2 398 639 €

Résultat cumulé réel : - 2 766 412 €

BP 2026 – Budget annexe zones d'activités - Présentation générale

BP 2026– Budget annexe zones d'activités – Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026



ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
011 - Charges à caractère général	301 220,00 €	14 699,14 €	718 023,00 €	273 168,59 €	859 580,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €
66 - Charges financières	75 685,83 €	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €	70 088,68 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 758 572,21 €	4 707 437,33 €	4 808 648,96 €	4 485 514,08 €	5 970 498,87 €
043 - Opérations d'ordre à l'int section	75 685,83 €	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €	70 088,68 €
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	5 211 163,87 €	4 840 891,69 €	5 700 219,78 €	4 931 990,93 €	6 970 256,23 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
002 - Excédent reporté	11 134,88 €	11 134,88 €	11 134,88 €	11 134,88 €	20 162,07 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 887 343,16 €	4 584 514,08 €	5 192 310,99 €	4 747 336,80 €	5 579 005,48 €
043 - Opérations d'ordre à l'int section	75 685,83 €	59 377,61 €	86 773,91 €	86 654,13 €	70 088,68 €
70 - Produits des services	222 000,00 €	197 000,00 €	393 000,00 €	98 000,00 €	1 281 000,00 €
74 - Subventions et participations	15 000,00 €	- €	17 000,00 €	- €	20 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	9 027,19 €	- €
TOTAL	5 211 163,87 €	4 852 026,57 €	5 700 219,78 €	4 952 153,00 €	6 970 256,23 €
RESULTAT	- €	11 134,88 €	- €	20 162,07 €	- €

Le BP 2025 prévoit les travaux suivants : Etudes diverses (169 000 €), fouilles et travaux à la Croix Ganne (478 000 €), travaux Plaine de Limage (200 000 €)

Des ventes sont prévues pour un total de 1 281 000 € (Maisons Blanches 1M€ ; Pinier 128 K€ ; Croix Ganne 125 K€)

BP 2026 – Budget annexe zones d'activités - Présentation générale

BP 2026– Budget annexe zones d'activités – Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
001 - Déficit reporté	1 609 779,12 €	1 609 779,12 €	2 398 639,13 €	2 398 639,13 €	2 766 411,71 €
16 - Emprunts et dettes	2 312 000,00 €	2 311 783,26 €	106 150,00 €	105 949,86 €	105 700,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 887 343,16 €	4 584 514,08 €	5 192 310,99 €	4 747 336,80 €	5 579 005,48 €
TOTAL	8 809 122,28 €	8 506 076,46 €	7 697 100,12 €	7 251 925,79 €	8 451 117,19 €
RESTES A REALISER		- €		- €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 758 572,21 €	4 707 437,33 €	4 808 648,96 €	4 485 514,08 €	5 970 498,87 €
16 - Emprunts et dettes	4 050 550,07 €	1 400 000,00 €	2 888 451,16 €	- €	2 480 618,32 €
TOTAL	8 809 122,28 €	6 107 437,33 €	7 697 100,12 €	4 485 514,08 €	8 451 117,19 €
RESULTAT	- €	- 2 398 639,13 €	- €	- 2 766 411,71 €	- €
RESTES A REALISER		- €		- €	

36. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe zones d'activités

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe zones d'activités comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 20 162,07 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0,00 €	20 162,07 €

37. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe zones d'activités

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget annexe zones d'activités 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Déficit 2024 = 1 364 €

Résultat cumulé antérieur => 6 623 €

Résultat cumulé réel : 5 259 €

Montant de la taxe proposée pour l'année 2026 :
545 104 €

BP 2026 – Budget annexe GEMAPI - Présentation générale

BP 2026– Budget annexe GEMAPI- Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
GEMAPI	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
011 - Charges à caractère général	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
012 - Charges de personnel	6 552,00 €	6 552,00 €	8 905,00 €	8 905,00 €	8 700,00 €
014 - Atténuation de produits	10 000,00 €	9 885,00 €	12 611,00 €	12 611,00 €	16 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	490 071,82 €	488 132,35 €	524 047,47 €	522 029,12 €	524 463,00 €
TOTAL	507 823,82 €	505 769,35 €	546 763,47 €	544 745,12 €	550 363,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
GEMAPI	VOTE 2024	CA 2024	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026
002 - Excédent reporté	9 019,82 €	9 019,82 €	6 623,47 €	6 623,47 €	5 259,34 €
73 - Recettes fiscales	498 804,00 €	488 929,00 €	525 696,00 €	528 420,00 €	530 659,66 €
74 - Subventions et participations	- €	14 444,00 €	14 444,00 €	14 444,00 €	14 444,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	516,99 €	
TOTAL	507 823,82 €	512 392,82 €	546 763,47 €	550 004,46 €	550 363,00 €
RESULTAT	- €	6 623,47 €	- €	5 259,34 €	- €

38. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe GEMAPI comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 5 259,34 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	5 259,34 €

39. Montant de la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** le montant de la taxe GEMAPI tel que présenté.

40. Budgets primitifs 2026 – Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe GEMAPI 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Excédent 2025 = 1 621 €

Résultat cumulé antérieur => 7 640 €

Résultat cumulé réel : 9 261 €

■ Investissement

⇒ Déficit 2025 = - 298 €

Résultat cumulé antérieur => 2 809 €

Résultat cumulé réel : 2 511 €

BS 2026 – Budget annexe photovoltaïque- Présentation générale

Budget supplémentaire BA photovoltaïque - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
011 - Charges à caractère général	2 414,00 €	908,75 €	2 140,00 €	- €
012 - Charges de personnel	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	6 556,52 €	- €	- €	9 260,73 €
66 - Charges financières	209,38 €	204,46 €	164,39 €	- €
69 - Impôts	500,00 €	197,00 €	350,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 280,00 €	2 972,84 €	3 280,00 €	- €
TOTAL DEPENSES	13 459,90 €	4 783,05 €	6 434,39 €	9 260,73 €

PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
002 - Excédent reporté	7 639,90 €	7 639,90 €	- €	9 260,73 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 320,00 €	1 317,00 €	1 320,00 €	- €
70 - Produits des services	4 500,00 €	5 086,88 €	4 780,00 €	- €
TOTAL RECETTES	13 459,90 €	14 043,78 €	6 434,39 €	9 260,73 €
RESULTAT	- €	9 260,73 €	- €	- €

BS 2026 – Budget annexe photovoltaïque- Présentation générale

Budget supplémentaire BA photovoltaïque - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
16 - Emprunts et dettes	1 960,00 €	1 953,32 €	1 960,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2 808,57 €	- €	- €	2 511,09 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 320,00 €	1 317,00 €	1 320,00 €	- €
TOTAL DEPENSES	6 088,57 €	3 270,32 €	3 280,00 €	2 511,09 €

PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
001 - Excédent reporté	2 808,57 €	2 808,57 €	- €	2 511,09 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 280,00 €	2 972,84 €	3 280,00 €	
TOTAL RECETTES	6 088,57 €	5 781,41 €	3 280,00 €	2 511,09 €
RESULTAT	- €	2 511,09 €	- €	- €

41. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe photovoltaïque comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 9 260,73 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0,00 €	9 260,73 €

42. Budgets supplémentaires 2026 - Budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire photovoltaïque 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.



Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Excédent 2025 = 159 379 €

Résultat cumulé antérieur => 821 985 €

Résultat cumulé réel : 981 364 €

■ Investissement

⇒ Déficit 2025 = 166 609 €

Résultat cumulé antérieur => 1 226 949 €

Résultat cumulé réel : 1 060 339 €

Restes à réaliser 2024 : Solde net de – 149 901 €

BS 2026 – Budget annexe assainissement collectif - Présentation générale

AP/CP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP
					Antérieurs	2026
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	BP 2026	2020	DEP	2 943 520,04	2 943 520,04	0,00
		2020	REC	1 847 041,35	1 548 914,35	298 127,00
	BS 2026	2020	DEP	2 943 520,04	2 744 821,54	198 698,50
		2020	REC	1 697 042,16	1 398 915,16	298 127,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP
					Antérieurs	2026
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BS 2025	2020	DEP	1 565 676,02	1 565 676,02	0,00
		2020	REC	837 410,91	837 410,91	0,00
	BS 2026	2020	DEP	1 538 609,36	1 538 609,36	
		2020	REC	833 611,91	789 987,91	43 624,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP
					Antérieurs	2026
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	DM JUIN 2025	2022	DEP	1 295 900,44	1 295 900,44	
	BS 2026	2022	DEP	1 247 600,26	1 242 600,26	5 000,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP
					Antérieurs	2026
AP 2023-04 Création zonage assainissement	BP 2026	2023	DEP	138 662,88	94 797,88	43 865,00
		2023	REC	15 596,50	7 798,50	7 798,00
	BS 2026	2023	DEP	138 662,88	70 140,38	68 522,50
		2023	REC	15 596,50	7 798,50	7 798,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2026	Ultérieurs
AP 2025-03 Restructuration bâtiment Celles sur Belle	BP 2026	2025	DEP	2 354 500,00	57 000,00	241 500,00	2 056 000,00
	BS 2026	2025	DEP	2 354 500,00	17 597,88	241 500,00	2 095 402,12

BS 2026 – Budget annexe assainissement collectif - Présentation

Budget supplémentaire BA assainissement collectif - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



SPAC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
011 - Charges à caractère général	1 122 535,00 €	1 042 542,77 €	1 097 000,00 €	- €
012 - Charges de personnel	1 305 722,11 €	1 242 192,68 €	1 337 189,16 €	- €
014 - Atténuation de produits	246 780,00 €	184 418,00 €	190 000,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	920 572,35 €	21 147,53 €	92 497,02 €	981 363,99 €
66 - Charges financières	257 442,18 €	235 362,73 €	224 715,42 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	36 500,00 €	24 390,51 €	31 500,00 €	- €
68 - Provision pour risques et charges	3 121,00 €	3 121,00 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 292 000,00 €	1 282 039,94 €	1 290 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES	5 184 672,64 €	4 035 215,16 €	4 262 901,60 €	981 363,99 €

SPAC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
002 - Excédent reporté	821 985,19 €	821 985,19 €	- €	981 363,99 €
013 - Atténuation de charges	- €	1 510,76 €	36,60 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	466 200,00 €	430 481,35 €	450 000,00 €	- €
70 - Produits des services	3 856 781,00 €	3 678 468,68 €	3 800 865,00 €	- €
74 - Subventions et participations	- €	19 762,00 €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	16 544,75 €	10 000,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	31 706,45 €	47 826,42 €	2 000,00 €	- €
TOTAL RECETTES	5 184 672,64 €	5 016 579,15 €	4 262 901,60 €	981 363,99 €
RESULTAT	- €	981 363,99 €	- €	- €

BS 2026 – Budget annexe assainissement collectif - Présentation

Budget supplémentaire BA assainissement collectif - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



SPAC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
16 - Emprunts et dettes	1 750 255,00 €	1 339 048,49 €	1 037 505,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	535 814,69 €	198 339,98 €	202 465,00 €	345 778,25 €
21 - Immobilisations corporelles	534 138,35 €	232 581,85 €	334 600,00 €	400 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 990 504,91 €	1 326 268,71 €	782 500,00 €	542 917,07 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	466 200,00 €	430 481,35 €	450 000,00 €	- €
041 - Opérations d'ordre section invst	307 000,00 €	55 766,30 €	428 000,00 €	170 000,00 €
TOTAL DEPENSES	5 583 912,95 €	3 582 486,68 €	3 235 070,00 €	1 458 695,32 €
RESTES A REALISER		337 377,12 €		

SPAC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
001 - Excédent reporté	1 226 949,01 €	1 226 949,01 €	- €	1 060 339,32 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 292 000,00 €	1 282 039,94 €	1 290 000,00 €	- €
041 - Opérations d'ordre section invst	307 000,00 €	55 766,30 €	428 000,00 €	170 000,00 €
10 - Dotations	9 191,57 €	9 191,57 €	- €	- €
13 - Subventions d'équipement perçues	423 815,00 €	298 879,18 €	305 925,00 €	43 624,00 €
16 - Emprunts et dettes	2 324 957,37 €	1 770 000,00 €	1 211 145,00 €	34 732,00 €
TOTAL RECETTES	5 583 912,95 €	4 642 826,00 €	3 235 070,00 €	1 458 695,32 €
RESULTAT	- €	1 060 339,32 €	- €	- €
RESTES A REALISER		187 476,50 €		

Dans le cadre du transfert du bâtiment administratif de l'ancienne communauté cantonale de Celles-sur-Belle à la DCE, celui-ci figure actuellement à l'inventaire du budget principal et serait transféré sur le budget assainissement collectif dans le cadre d'une affectation.

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire. Cependant, le bien reçu en affectation par le budget assainissement collectif doit être amorti puisque l'amortissement des immobilisations est obligatoire en M49.

43. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 981 363,99 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0,00 €	981 363,99 €

44. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** les phasages des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentées.

45. Budgets supplémentaires 2026 - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire assainissement collectif 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation d'un bâtiment administratif au budget assainissement collectif tel que présentée.

Présentation générale

■ Fonctionnement

⇒ Excédent 2025 = 106 586 €

Résultat cumulé antérieur => 236 830 €

Résultat cumulé réel : 343 416 €

■ Investissement

⇒ Déficit 2025 = - 28 297 €

Résultat cumulé antérieur => 34 481 €

Résultat cumulé réel : 6 184 €

BS 2026 – Budget annexe assainissement non collectif - Présen

Budget supplémentaire BA assainissement non collectif - Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
 Reçu en préfecture le 12/05/2026
 Publié le 13/05/2026
 ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

SPANC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
011 - Charges à caractère général	249 467,00 €	206 762,43 €	216 345,00 €	- €
012 - Charges de personnel	227 000,00 €	227 000,00 €	228 000,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	298 751,90 €	625,00 €	63 905,00 €	343 415,79 €
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00 €	8 869,25 €	10 000,00 €	- €
68 - Provision pour risques et charges	107,00 €	107,00 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 200,00 €	1 065,00 €	1 100,00 €	- €
023 - Virement section d'investissement	33 800,00 €	- €	33 900,00 €	- €
TOTAL DEPENSES	820 825,90 €	444 428,68 €	553 250,00 €	343 415,79 €

SPANC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
002 - Excédent reporté	236 829,90 €	236 829,90 €	- €	343 415,79 €
70 - Produits des services	353 996,00 €	373 993,67 €	325 250,00 €	- €
74 - Subventions et participations	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	228 000,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	230 000,00 €	177 020,90 €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES	820 825,90 €	787 844,47 €	553 250,00 €	343 415,79 €
RESULTAT	- €	343 415,79 €	- €	- €

BS 2026 – Budget annexe assainissement non collectif - Présen

Budget supplémentaire BA assainissement non collectif - Investissement

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



SPANC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
21 - Immobilisations corporelles	69 481,24 €	29 362,30 €	35 000,00 €	6 183,94 €
TOTAL DEPENSES	69 481,24 €	29 362,30 €	35 000,00 €	6 183,94 €
RESTES A REALISER		- €		

SPANC	VOTE 2025	CA 2025	VOTE 2026	BS 2026
001 - Excédent reporté	34 481,24 €	34 481,24 €	- €	6 183,94 €
021 - Virement section fonctionnement	33 800,00 €	- €	33 900,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 200,00 €	1 065,00 €	1 100,00 €	- €
TOTAL RECETTES	69 481,24 €	35 546,24 €	35 000,00 €	6 183,94 €
RESULTAT	- €	6 183,94 €	- €	- €
RESTES A REALISER		- €		

47. Affectation des résultats 2025 - Budget annexe assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement non collectif comme suit :

Résultat Fonctionnement cumulé : 343 415,79 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0,00 €	343 415,79 €

48. Budgets supplémentaires 2026 - Budget annexe assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire assainissement non collectif 2026 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Intervention de Madame Sylvie COUSIN

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



➤ Synthèse des évolutions de postes et des grades/Modification de poste à la suite de recrutement

▪ Direction de l'aménagement, urbanisme et habitat

Instructeur du droit des sols (repositionnement agent suite à fin de MAD)

- Création : Attaché – Catégorie A
- Suppression : Rédacteur – Catégorie B

▪ Direction des affaires juridiques

Chef de service affaires juridiques (réorganisation de la DAJ)

- Création : Attaché – Catégorie A
- Suppression : Directeur territorial – Catégorie A

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



➤ Synthèse des évolutions de postes et des grades/Suppression de poste

▪ Direction Générale des Services

Directeur général des service (support de poste non utilisé)

- Suppression : Ingénieur en chef – Catégorie A

▪ Direction du Cycle de l'eau

Technicien assainissement (fermeture du poste pour faire suite au départ du fonctionnaire, ouverture en droit privé)

- Suppression : Adjoint technique territorial de 1ere classe – Catégorie C

▪ Direction de l'éducation

Chef de service ressources et projet éducatif (fermeture à la suite d'une réorganisation de la direction)

- Suppression : Attaché – Catégorie A

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Synthèse des évolutions de postes et des grades/Modification de poste à la suite d'un CST

▪ Direction des Services Technique

Agent logistique magasin (pérennisation sur un besoin à temps complet)

- Création : Adjoint technique territorial - 1 ETP – Catégorie C
- Suppression : Adjoint technique territorial – 0,50 ETP – Catégorie C

Agent d'entretien(à la suite de l'achat du bâtiment des Rempart)

- Création : Adjoint technique territorial - 1 ETP – Catégorie C
- Suppression : Adjoint technique territorial – 0,90 ETP – Catégorie C

Agent d'entretien (à la suite de l'achat du bâtiment des Rempart)

- Création : Adjoint territorial Principal de 2eme classe - 1 ETP – Catégorie C
- Suppression : Adjoint territorial Principal de 2eme classe – 0,80 ETP – Catégorie C

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/01/2026	Création de poste	Suppression de poste	le Conseil communautaire du 05/03/2026
	Filière administrative	87	118	2	3	117
Cat A	Administrateur	1	1			1
	Attaché hors classe	0	2			2
	Directeur territorial	1	1		1	0
	Attaché principal	2	4			4
	Attaché territorial	13	23	2	1	24
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	6			6
	Rédacteur territorial	5	14		1	13
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	13			13
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	21			21
	Adjoint administratif	27	30			30
	Filière animation	68	85	0	0	85
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	1			1
	Animateur territorial	3	12			12
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	12			12
	Adjoint d'animation	53	53			53
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/01/2026	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 05/03/2026
	Filière sociale	42	44	0	0	44
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	1			1
	Educateur de jeunes enfants	5	9			9
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	26			26
	ATSEM principal 2ème cl	9	3			3
	Agent social principal 1ère cl	1	4			4
	Agent social principal 2ème cl	4	2			2
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	8	0	0	8
	Puéricultrice hors classe	0	0			0
Cat A	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	2			2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	6			6
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	0			0
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	2			2
	Educateur des APS	1	0			0

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 15/01/2026	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 05/03/2026
	Filière technique	214	236	0	2	234
Cat A	Ingénieur en chef	0	1		1	0
	Ingénieur principal	1	2			2
	Ingénieur territorial	6	8			8
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	5			5
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	6			6
	Agent de maîtrise	6	12			12
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	54		1	53
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	48			48
	Adjoint technique	110	95			95
	Total emplois permanents	417	498	2	5	495
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	13	1		14
	Emplois fonctionnels	3	4			4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

49. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Agenda des réunions

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



- **Jeudi 12 mars 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle**
- **Jeudi 9 avril 2026 – Conseil d’installation des nouveaux élus communautaires – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 079-200069755-20260511-C07_05_2026_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

